

# Rapport d'activités des Techniciens Pastoraux Itinérants

## SAISON 2008



**Equipe des Techniciens Pastoraux Itinérants**

Equipe Technique Ours  
Impasse de la Chapelle - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE  
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09 – Courriel : [stgaudens@oncfs.gouv.fr](mailto:stgaudens@oncfs.gouv.fr)



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Présentation et organisation de l'équipe de Techniciens Pastoraux Itinérants...4</b>	
1.1 Composition de l'équipe .....	4
1.2 Missions des Techniciens Pastoraux Itinérants .....	5
1.3 Organisation et coordination de l'équipe.....	5
<b>2 Bilan des interventions en 2008.....</b>	<b>6</b>
2.1 Localisation des interventions .....	6
2.2 Types d'interventions .....	6
2.3 Types d'interventions par département.....	8
2.4 Principales estives ayant bénéficié d'une intervention au cours de l'été.....	9
2.5 Détail des héliportages et portages par bât .....	16
2.5.1 Historique de la mission et mise en œuvre générale.....	16
2.5.2 Les prestataires de service .....	16
2.5.3 Coût total des héliportages et portages par bât sur la zone à ours.....	17
<b>3 Bilan des prédati ons ursines pour l'année 2008 .....</b>	<b>20</b>
3.1 Bilan des attaques sur ruches .....	20
3.2 Bilan des attaques sur le cheptel domestique.....	22
<b>Conclusion.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>26</b>

## Introduction

L'association Pays de l'Ours – ADET a organisé le Symposium Life Coex : *Des ours, des loups et des hommes : initiatives européennes pour la cohabitation et la valorisation* à Luchon au mois de mai. Or, plusieurs prédatons d'ours avaient été constatées précisément sur la commune de Luchon peu de temps avant la tenue de cette rencontre.

Des dégradations ont eu lieu sur la voie publique et les tensions développées en 2006 et 2007 lors des lâchers d'ours et des prédatons de Franska se sont ravivées. Toutefois, le colloque a eu lieu et le travail des 12 années d'existence des Techniciens Pastoraux Itinérants a pu être présenté.

Nous avons souligné que les missions principales des Techniciens Pastoraux Itinérants visent à apporter une aide concrète et efficace aux professionnels agricoles évoluant en zone à ours. Leurs interventions concernent toute la chaîne des Pyrénées mais se concentrent souvent sur les zones subissant des prédatons récurrentes en Pyrénées centro-orientales.

Les techniciens ont finalement travaillé dans un contexte apaisé pendant toute la saison 2008 car la tension développée est très vite retombée, en partie du fait de la baisse du nombre de prédatons. Ainsi, l'ensemble de l'équipe a continué à s'investir pour aider les éleveurs transhumants, les bergers et les apiculteurs à travailler sur les 6 départements concernés par la présence de l'ours brun dans les Pyrénées.

Le personnel a même été conforté grâce à la reconduction des 2 techniciens embauchés par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées-Atlantiques.

Le niveau de prédation est retombé à des valeurs nettement inférieures à 2006 et 2007 et le plus souvent sur des secteurs déjà touchés les années antérieures aux lâchers de 2006. Les protections de nuit ont été limitées d'une manière générale, ce qui a permis de redéployer des moyens sur l'appui technique, les visites d'estives et la formation.

Cette saison a également été marquée par le transfert de la plupart des mesures d'accompagnement du Ministère en charge de l'Ecologie vers le Ministère en charge de l'Agriculture. Les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ou de l'Équipement et de l'Agriculture vont désormais traiter ces mesures avec leur Ministère de tutelle et les agriculteurs pourront passer par des prestataires de service pour établir leur dossier. Cela présente l'avantage de mobiliser les professionnels agricoles sur cette thématique.

Cette année est donc une année de transition sur de nombreux points et il est intéressant de voir comment elle peut inclure le travail des TPI dans un programme où les mesures pastorales sont gérées par le monde agricole et où les ours n'auront plus d'émetteurs faute de batterie.

Pour cela, il convient d'évoquer la composition et l'organisation de l'équipe avant de détailler le bilan des interventions réalisées en 2008. Cela permettra de replacer l'action des TPI dans un cadre plus large de réorganisation au niveau ministériel.

# 1 Présentation et organisation de l'équipe de Techniciens Pastoraux Itinérants

## 1.1 Composition de l'équipe

Depuis l'année 2000 les Techniciens Pastoraux Itinérants (TPI) sont employés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et rattachés à l'Equipe Technique Ours (ETO). Ils sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 5 à 6 mois. De 1996 à 2000, l'équipe de TPI était successivement rattachée à l'Association des Pâtres de l'Ariège et le GIE Faune Sauvage de France.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) des Pyrénées Atlantiques a reconduit l'embauche de 2 TPI pour 2008. Pour des raisons organisationnelles, l'ensemble de l'équipe a été coordonné par l'ETO.

L'ETO est dirigée par M. Pierre-Yves QUENETTE, la coordination de l'équipe de TPI a été assurée par M. Frédéric DECALUWE.

3 personnes recrutées en 2007 n'ont pas souhaité reconduire leur contrat cette année et de nouvelles embauches ont du être organisées. Le recrutement s'est fait au printemps 2008 et une première sélection sur CV a permis de retenir les personnes ayant une expérience significative en estive, notamment en zone de grands prédateurs. Plusieurs techniciens pastoraux pré-retenus avaient une expérience en zone à loups dans les Alpes ou à l'étranger.

Un entretien dans les bureaux de l'ETO, suivi d'un test avec un chien de conduite sur un petit lot de brebis, a permis de tester les compétences des personnes recrutées.

1 des nouvelles recrues a démissionné peu après sa prise de fonction et elle n'a pas été remplacée.

Liste des personnes composant l'équipe :

**BALTHASAR Christian** : contrat de 6 mois

**CARLOS Bérangère** : contrat de 6 mois

**CROUZET Gérald** : contrat de 5 mois

**DAMON Gildas** : contrat de 6 mois

**HENRIQUES Frédéric** : contrat de 4 mois

**JORGE Pierre** : Contrat de 5 mois (DDAF 64 – ETO)

**LEBLANC Arnaud** : Contrat de 5 mois (DDAF 64 – ETO)

**ROLLAND Gérard** : contrat de 6 mois

Ainsi, 2 nouvelles personnes intègrent l'équipe et leur formation a été assurée grâce au travail en binôme avec des personnes déjà présentes en 2007.

## **1.2 Missions des Techniciens Pastoraux Itinérants**

### **➤ Information et sensibilisation**

Lors de ses contacts avec les éleveurs ou les bergers, le TPI peut apporter des informations techniques liées au pastoralisme et notamment l'intérêt d'un gardiennage permanent ou les avantages d'un regroupement nocturne. Mais il peut aussi informer sur la biologie de l'ours, son comportement ou encore la marche à suivre en cas de prédation suspecte. Enfin, 3 ours étaient toujours équipés d'émetteurs en 2008 et les TPI étaient en mesure de donner une localisation précise de ces ours.

### **➤ Appui technique**

Les TPI ont également pour rôle d'aider les bergers sur des estives où l'ours est présent. Cette aide peut se traduire par un appui pour monter un parc ou pour le regroupement nocturne. Le besoin de regrouper le troupeau sur une couche naturelle ou dans un parc délimité peut se faire ressentir en cas de présence d'un ours à proximité. De plus, les troupeaux n'ayant pas eu l'habitude d'être conduits jusqu'à la couche provoquent une surcharge de travail et l'appui des TPI est appréciable.

La surveillance nocturne des troupeaux permet à la fois de protéger les brebis en les gardant en un seul lot et de vérifier l'efficacité des moyens de protection mis en place. Par exemple dans le cas de la mise en place d'un chien de protection, le TPI peut observer l'adaptation du chien, corriger certains défauts et vérifier la réaction du chien en cas d'arrivée d'un élément perturbateur. Ces informations sont ensuite relayées auprès des animateurs chiens de protection de la Pastorale Pyrénéenne.

### **➤ Protection des ruches**

Les ruches peuvent être détruites par un ours si elles ne sont pas protégées. La compétence des TPI peut alors s'appliquer aux ruchers en installant des clôtures et ainsi limiter les dommages. Les apiculteurs victimes d'une attaque sont contactés par les TPI pour convenir des moyens à mettre en œuvre.

### **➤ Hélicoptages, portages par bât et relations avec les DDAF**

Les estives classées en zone à ours peuvent bénéficier d'un hélicoptage ou d'un portage par bât pour monter les affaires essentielles au berger (nourriture, gaz ...). L'année 2008 est une année charnière car c'est la première fois que les DDAF/DDEA disposent d'un budget pour l'organisation de cette mission. Jusqu'à présent, les éleveurs qui souhaitaient bénéficier d'hélicoptages organisés par l'administration passaient directement ou indirectement par l'ETO. Il est probable que cette mission sera totalement déléguée aux DDAF/DDEA en 2009.

La préparation de ces opérations se fait au mois de mai. Cette année encore, la DDAF 65 centralise les demandes d'hélicoptage pour le département des Hautes-Pyrénées et les transmet aux TPI pour la mise en œuvre et la logistique. Les éleveurs des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de la Haute Garonne contactent directement l'ETO pour organiser leurs rotations. Enfin, la DDEA de l'Ariège a délégué l'organisation des hélicoptages à la Fédération Pastorale mais les éleveurs avaient encore la possibilité de contacter directement l'ETO.

Les TPI peuvent également mettre en relation les éleveurs et les DDAF du massif pour financer toutes les autres mesures d'accompagnement (cf. annexe I, page 27).

## **1.3 Organisation et coordination de l'équipe.**

Plutôt que d'attribuer un secteur à chaque TPI, il a été convenu que chaque membre de l'équipe devait être capable de se rendre sur n'importe quelle estive du massif. Ainsi, les TPI déjà présents en 2007 ont pu expliquer le fonctionnement des estives connues aux 2 nouvelles recrues. Cette méthode permet d'avoir une équipe fonctionnelle et surtout de pouvoir répondre à toutes les demandes, même en l'absence de certaines personnes.

## 2 Bilan des interventions en 2008

La population ursine est répartie sur toute la chaîne pyrénéenne mais les TPI interviennent principalement sur le noyau centro-oriental.

Le **noyau occidental** se situe en Béarn (département 64) et sur l'ouest du département des Hautes-Pyrénées. L'Ouest du département de l'Ariège, l'Est des Hautes-Pyrénées, ainsi que la partie montagnarde de la Haute-Garonne forment le **noyau central**. Enfin, l'Est de l'Ariège, les Pyrénées Orientales et l'Aude forment le **noyau oriental** de la population d'ours dans les Pyrénées.

### 2.1 Localisation des interventions

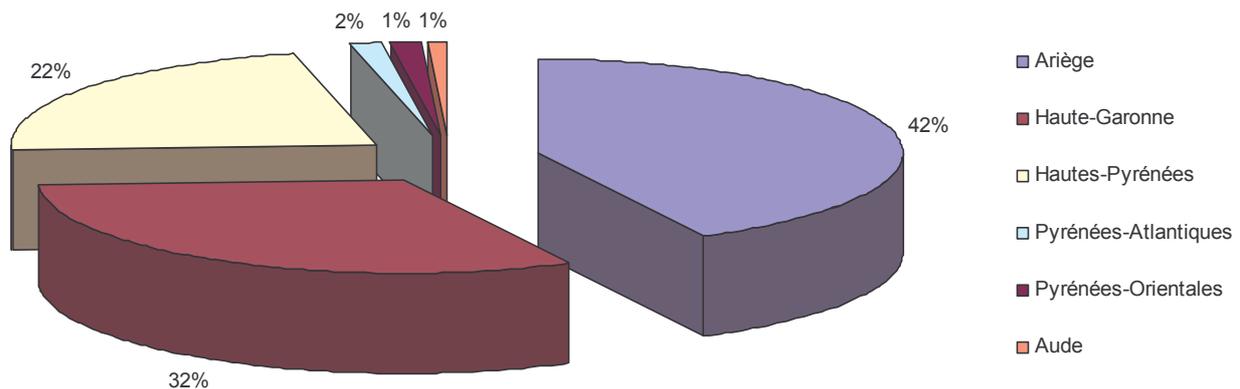


Figure n° 1 : Répartition des interventions des TPI en 2008 par département

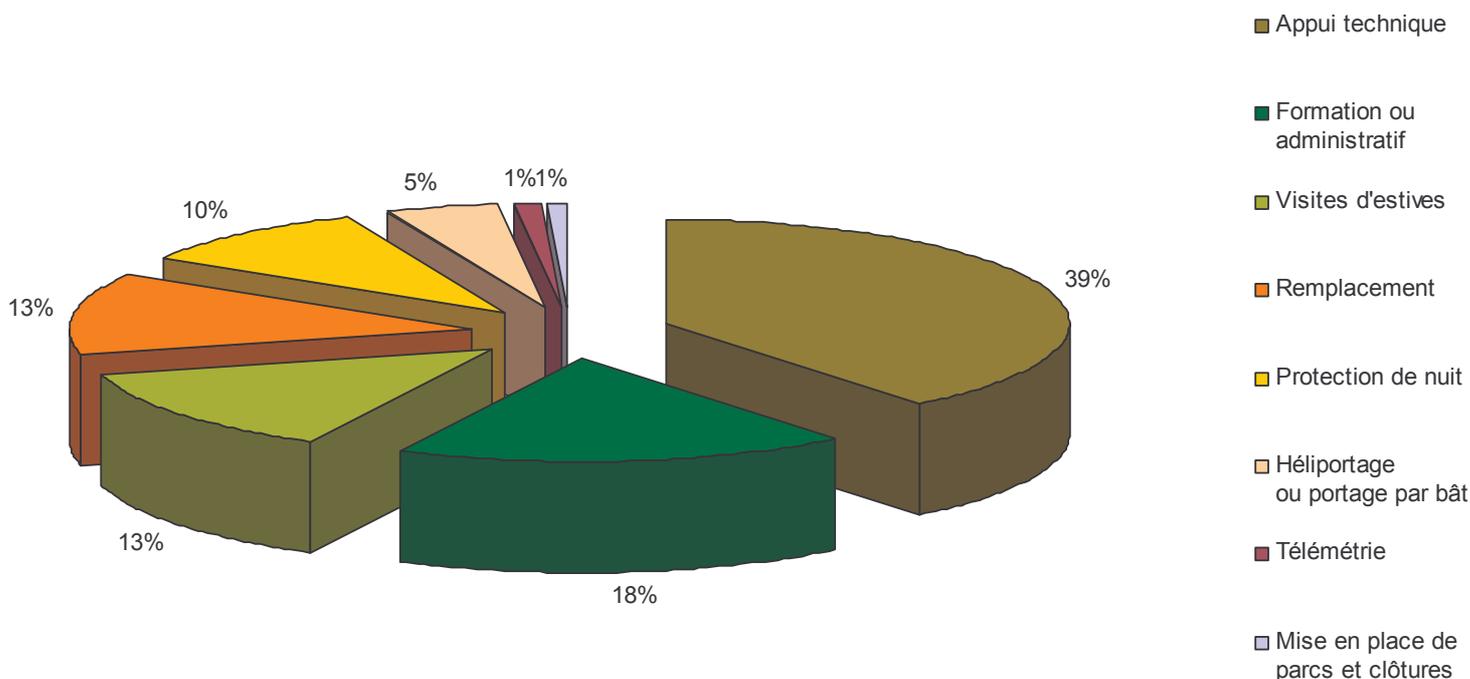
Une première analyse des données à l'échelle du massif montre que les TPI ont passé une plus grande partie de leur temps de travail sur le département de l'Ariège, puis sur le département de la Haute Garonne et enfin sur les Hautes-Pyrénées. Cette répartition est conforme à l'année 2007 et s'explique d'abord par le niveau de présence de l'ours brun sur ces différents départements.

En effet, la zone à ours en Ariège est très étendue et concerne beaucoup d'estives. Le nombre d'estives est moins important en Haute-Garonne, mais les missions y sont plus diversifiées et la majeure partie du travail administratif y est réalisée. Enfin, la zone de présence est moins étendue sur le département des Hautes-Pyrénées mais les interventions y sont assez variées.

Les Pyrénées-Atlantiques sont directement concernées par le noyau occidental d'ours mais le FIEP et l'IPHB interviennent déjà historiquement sur le secteur. Les TPI ne s'investissent donc pas sur ce département. Enfin, l'Aude et les Pyrénées-Orientales peuvent être concernées par des incursions ponctuelles d'ours, mais sur une zone très restreinte. Seul l'ours Balou a stationné une partie de l'été dans l'Aude.

### 2.2 Types d'interventions

L'activité des TPI est répartie sur 8 interventions différentes, qui ne demandent pas toutes le même investissement et qui varient d'une année sur l'autre. Certaines missions sont directement dépendantes de l'actualité (prédations importantes, localisation des ours équipés d'émetteurs...) et l'équipe doit souvent faire preuve d'une grande réactivité. Il est intéressant d'étudier la répartition de ces missions en 2008 avant de la comparer aux années précédentes.



**Figure n° 2 : Proportion des différents types d'intervention en 2008**

La figure n°2 montre la proportion des différents types d'intervention réalisés par les TPI en 2008. L'appui technique représente 39% de l'activité cette année et concerne principalement le regroupement de troupeau ou la garde lors de la recherche de brebis égarées. Cette aide consiste également à aider le berger et les éleveurs lors de la descente du troupeau. L'année 2008 est particulière car plusieurs éleveurs de la zone à ours ont demandé de l'aide pour vacciner les ovins contre la fièvre catarrhale.

La formation et l'administratif regroupent les réunions de coordination, la rédaction de documents ainsi que plusieurs journées de formation destinées à perfectionner les chiens de conduite des TPI.

Les TPI ont également effectué des visites d'estives pour réactualiser les informations et les contacts dont ils disposaient. L'accent a été porté sur les Pyrénées centrales et notamment la zone qui s'étend de la Vallée d'Ôo (31) au Mont Valier (09).

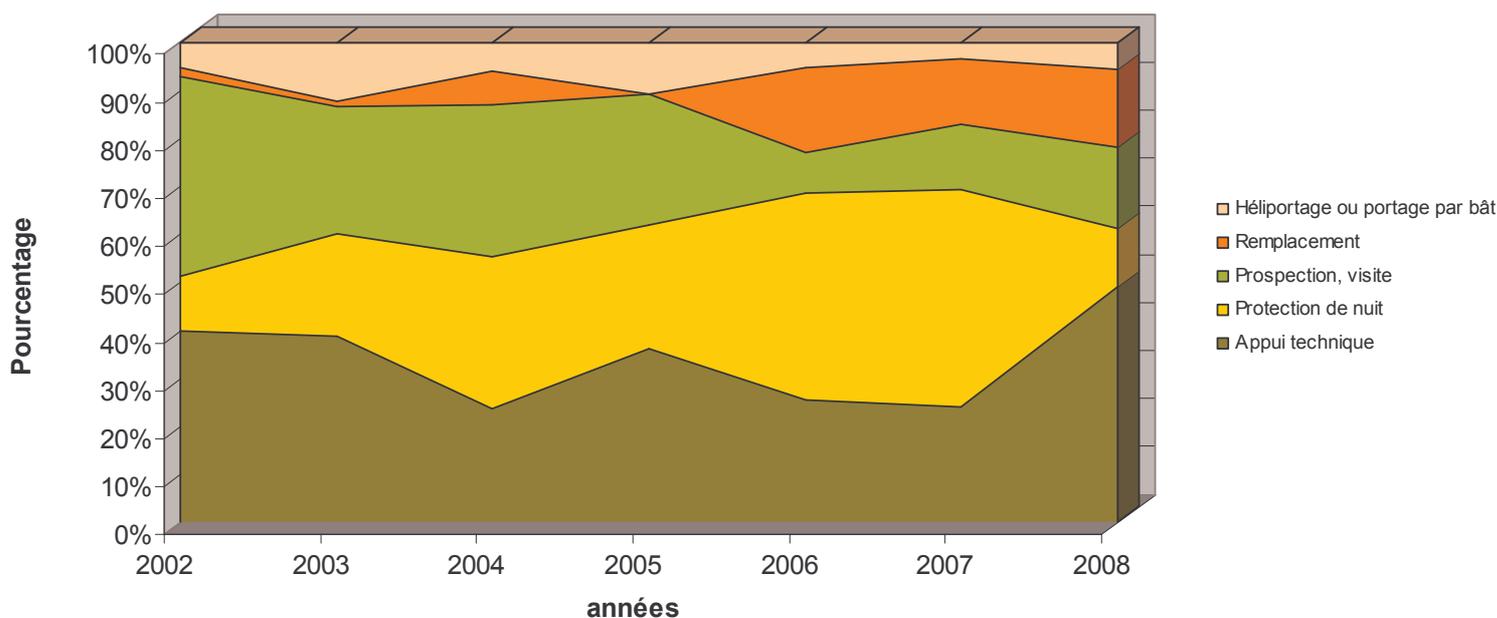
Le remplacement reste dans des proportions comparable aux années 2006 et 2007 et atteint 13 %. Il est toujours convenu de contenir l'investissement sur ce thème car les TPI ne doivent pas substituer à un service de remplacement, qui relève directement des professionnels agricoles.

La protection de nuit représente une part assez faible de l'activité et sera détaillée dans la page suivante.

Enfin, l'organisation des héliportages et des portages mobilise le personnel en début de saison. Il est important de souligner que des portages par bât ont été organisés dans les Hautes-Pyrénées (en Barousse) alors que l'hélicoptère était privilégié jusqu'en 2007, faute de prestataire de service. Il faut espérer que ce mode de transport sera maintenu dans les années à venir car en plus de limiter l'impact environnemental, il permet d'investir de l'argent auprès de prestataires locaux.

La télémétrie et la mise en place de parcs électriques représentent une part minime du travail et sont des missions très ponctuelles.

Ces missions ne sont pas stables d'une année sur l'autre et leur répartition pour l'année 2008 est sensiblement différente de 2006 et 2007.



**Figure n° 3 : Evolution de la proportion des missions techniques depuis 2002**

La modification de la répartition des missions entre 2007 et 2008 s'explique principalement par la baisse de la protection de nuit en 2008. En effet, le niveau de prédation à l'échelle de la chaîne pyrénéenne est plus faible qu'en 2006 et 2007 (respectivement plus de 220 et plus de 330 animaux imputables à l'ours) pour atteindre 160 animaux domestiques classés imputables à l'ours en 2008. Cette baisse s'explique notamment par la disparition de l'ours Franska et sera détaillée à la partie 3. De plus, ce type d'intervention s'effectue le plus souvent sur des ours équipés d'émetteurs dont on peut suivre le déplacement. Les TPI peuvent protéger les estives où l'ours est présent alors que c'est beaucoup plus aléatoire avec des animaux non équipés d'émetteurs, même en cas d'attaques répétées. Or, 2 des 3 ours équipés ont passé la majeure partie de l'été en Espagne (Hvala et Sarousse). Ces 2 femelles ont prédaté dans le Luchonnais mais les éleveurs n'ont pas souhaité bénéficier de la protection de nuit. Balou quant à lui est resté en France et a commis des prédatations en mai où plusieurs nuits de protection ont été effectuées.

Le temps dégagé sur ce type de mission a été reporté sur l'appui technique et la formation. Les aides en estive ont souvent été réalisées en binôme alors que c'était rarement le cas précédemment et 5 journées de formation au chien de conduite ont été organisées pour les TPI.

Les autres missions techniques sont assez stables depuis 2006, sauf une légère augmentation des visites pour essayer d'élargir le rayon d'action des TPI en 2008.

### 2.3 Types d'interventions par département

Les interventions des TPI sont assez variées dans les 3 départements centraux de la chaîne alors qu'elles sont plus ciblées dans les 3 autres.

L'Ariège est surtout concernée par l'appui technique et la protection de nuit (respectivement 55 et 20 % des interventions du département) mais aussi par des remplacements et des visites dans le Couserans.

La Haute-Garonne regroupe la majorité du travail administratif car les locaux sont à Villeneuve-de-Rivière mais les interventions sur les estives sont diversifiées : entre 15 et 20 % d'appui, de visites, et de remplacements. C'est également le seul département où des clôtures ont été mises en place par les TPI. De la télémétrie, des portages et de la protection de nuit ont également été réalisés.

Les Hautes-Pyrénées sont assez comparables au à la Haute-Garonne. Toutes les formations pour les chiens de conduite y ont été organisées et l'organisation des portages représente plus de 15 % des missions du département car plusieurs rotations ont été effectuées en Barousse.

Les 3 départements extrêmes de la chaîne représentent une faible part de l'activité générale des TPI et font l'objet de missions précises et ponctuelles (voir figure n° 4 ci-dessous).

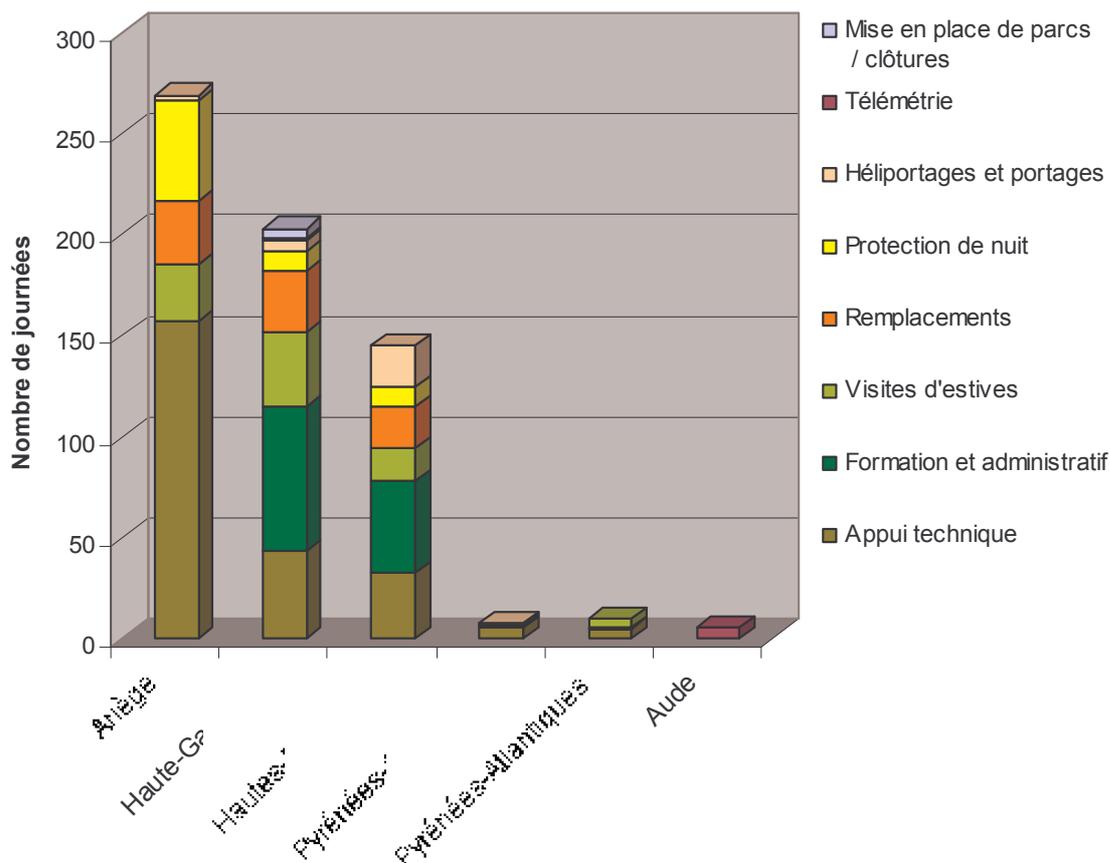


Figure n° 4 : Proportion des différents types de mission par département

## 2.4 Principales estives ayant bénéficié d'une intervention au cours de l'été.

### ➤ Département des Pyrénées-Orientales :

**Estive de Camporells** (commune de Formiguères). Troupeau d'environ 900 brebis appartenant à 4 éleveurs. Présence de 3 patous avec couchade libre pendant l'été. Au printemps et à l'automne les brebis sont gardées plus serrées car le troupeau pacage sur la station de ski.

L'aide sur cette estive se résume presque exclusivement à l'organisation de portages et à un appui technique de 6 jours pour la recherche de brebis disparues en fin de saison.

Aucune prédation n'a été relevée en 2008 alors qu'il y a en moyenne 2 ou 3 attaques annuelles.

### ➤ Département de l'Ariège :

**Estive du Barestet** (commune de St Lary) : Troupeau d'environ 1200 brebis appartenant à au moins 7 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive et le regroupement nocturne se fait en couchade libre.

Les TPI ont effectué plusieurs visites au cours de la saison car des présences d'ours avaient été relevées sur le secteur. Le Groupement Pastoral n'a pas souhaité leur aide mais une mission ponctuelle de protection a été effectuée en toute fin de saison, sur un seul lot de brebis, après la descente de la majorité du troupeau.

On note une baisse des prédatations avec 10 ovins prédatés en 2008 contre 24 en 2007.

**Estive d'Arraing** (Communes d'Uchentein, de Balacet, de Bonac-Irazein et Antras) : Troupeau d'environ 1250 ovins appartenant à 5 éleveurs. Un chien patou était présent en 2007.

Le troupeau n'est gardé que depuis 2007, suite au regroupement de 2 unités pastorales. Une visite a été effectuée pour rencontrer la bergère. Aucune autre intervention n'a été réalisée.

**Estive de la Chapelle de l'Isard** (Communes de St Lary et d'Antras) : Troupeau d'environ 2 400 bêtes appartenant à 13 éleveurs avec 2 chiens de protection. Présence de 2 bergers conduisant un seul troupeau géré par 2 groupements pastoraux différents.

Une visite a été effectuée pour rencontrer les bergers. Aucune autre intervention n'a été réalisée mais 2 attaques avec 6 brebis tuées ont été constatées.

**Estive du Bentaïllou** (commune de Sentein) : Troupeau d'environ 1 800 bêtes avec 2 chiens de protection, gardé par un berger permanent.

Un hélicoptage a été organisé. Plusieurs TPI se sont rendus sur l'estive pour aider au regroupement du troupeau pendant la saison et assurer quelques remplacements. On note 2 attaques, comparable à 2007.

**Estive d'Urets** (Commune de Sentein) : Troupeau d'environ 700 brebis sans mesure de protection particulière mais gardé par un berger permanent.

Une visite a été effectuée pour rencontrer le berger et un hélicoptage a été organisé. Aucune autre intervention n'a été réalisée.

**Estive de Pouilh** (commune de Couflens) : Troupeau d'environ 2000 brebis appartenant à une dizaine d'éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne n'est pas systématique pour la totalité des bêtes.

Cette estive a bénéficié d'aide pour regrouper ou déplacer les brebis mais aussi d'une vingtaine de nuits de protections car des prédateurs ont été relevés à plusieurs reprises au cours de la saison. C'est d'ailleurs une des estives les plus touchées de la chaîne en 2008 avec 11 attaques et 17 brebis tuées. 1 remplacement a également été effectué.



**Figure n° 5 : Regroupement sur l'estive de Pouilh**

Source : G.ROLLAND

**Estive d'Arech** (communes de Bonac et Sentein) : Troupeau d'environ 800 ovins gardé par un berger permanent mais sans mesures de protection.

C'est la première année que le troupeau est gardé car il provient de la fusion du GP d'Arech et du quartier Las Planous (de l'ancien groupement Ourdouas – Las Planous). Il a bénéficié d'un remplacement, d'une aide ponctuelle et d'une visite.

**Estive de Trapech-Barlonguère** (Commune de Bordes-sur-Lèze) : Troupeau d'environ 2100 brebis appartenant à 10 éleveurs sans mesure de protection.

Le berger effectuait sa première année sur cette estive et plusieurs appuis techniques ont été apportés pour aider à regrouper ou déplacer le troupeau au cours de la saison.

**Estive de Soulas** (Commune de Seix) : Troupeau d'environ 450 ovins appartenant à 4 éleveurs avec présence de 2 chiens de protection.

Une visite a été effectuée pour rencontrer le berger et 1 portage organisé. Aucune autre intervention n'a été réalisée.

**Estive d'Orus** (Commune de Lapège). La commune accueille 2 troupeaux de 2 éleveurs différents mais sans regroupement et sans gardiennage permanent.

6 nuits de protection ont été effectuées lors du passage de l'ours Balou, au mois de mai.



**Figure n° 6 : Regroupement de nuit sur la commune de Lapège**

Source : G.ROLLAND

**Estive de Cazabède** (commune de Sentenac d'Oust) : Troupeau d'environ 700 brebis appartenant à 7 éleveurs sans mesures de protection.

Une aide a été apportée en fin de saison pour aider les éleveurs à vacciner leurs bêtes.

**Estive de Goulier** (commune de Goulier) : Troupeau d'environ 250 brebis appartenant à 1 éleveur. C'est une estive de début de saison pour les bêtes qui montent d'habitude sur le haut de la commune de Lercoul pendant le reste de la saison. Il n'y a pas de gardiennage permanent, pas de patou et l'éleveur monte quotidiennement au troupeau.

1 TPI s'y est rendu pour 3 nuits de protection.

### **Estive de Neych** (Commune de Siguer).

1 héliportage a été programmé et plusieurs aide au regroupement ont été effectuées au cours de la saison car des indices d'ours et des prédatons ont été notés sur le secteur.



**Figure n° 7 : Aide sur la commune de Siguer**

Source : G.ROLLAND

**Estive de Campalou-Embizon** (commune de Savignac) : Troupeau d'environ 1200 brebis appartenant à 4 éleveurs. Présence de 2 patous.

L'aide s'est basée sur un remplacement mais surtout par une série d'aide au regroupement, d'appuis techniques et 4 nuits de protection nocturne.

**Estive du plateau de Beille** (notamment commune de Vebre). Présence d'un berger permanent mais sans mesures de protection et sans regroupement nocturne systématique.

L'aide s'est basée sur un remplacement mais surtout par plusieurs aides au regroupement.

**Estive de Mourtès** (Commune d'Orlu) : Troupeau d'environ 800 brebis appartenant à 3 éleveurs. Présence de 4 chiens de protection, le regroupement nocturne est régulier dans des filets achetés cette année.

Les TPI y ont effectué 1 visite pour apporter une aide en juillet. Le mode de conduite a été totalement repensé, une couchade déplacée et des secteurs réutilisés. Aucune prédation cette année.

**Estive des Besines** (Commune de Mérens-les Vals) . Présence d'un berger permanent mais sans mesures de protection et sans regroupement nocturne systématique.

1 visite a été effectuée et 2 appuis techniques réalisés en fin de saison, suite au passage de l'ours Boutxy.

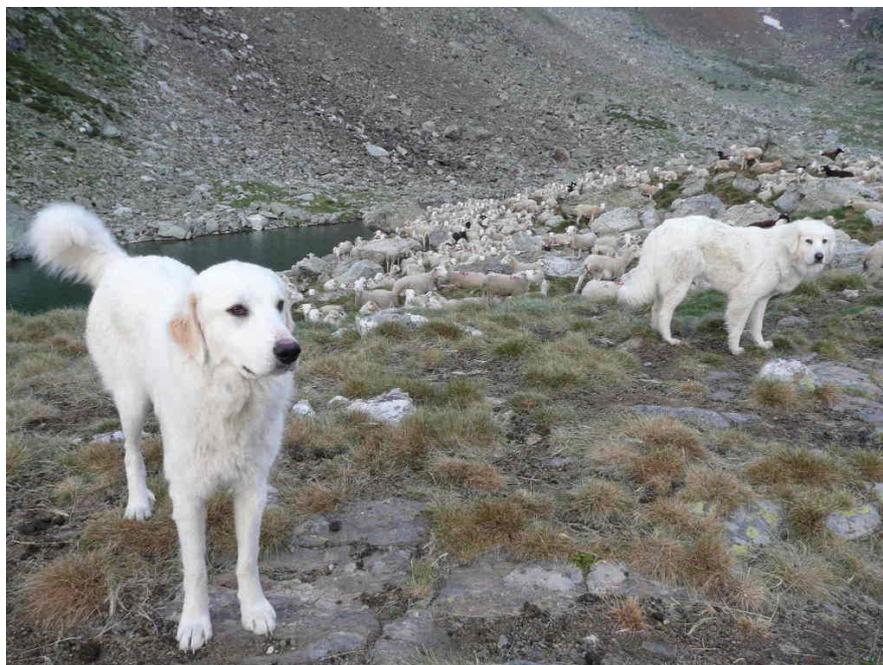
**Estive du Taulat** (Commune de Montferrier).

2 séries d'aides techniques ont été effectuées suite au passage de l'ours Balou fin juillet.

➤ Département de la Haute-Garonne

**Estive d'Ôo** (commune d'Ôo) : Troupeau d'environ 1600 brebis appartenant à 9 éleveurs et 2 chiens de protection.

Un TPI a effectué 2 visites et une aide au cours de la saison.



**Figure n° 8 : Chiens de protection sur l'estive de Siguer (09)**

Source : G.ROLLAND

**Estive de Bourg d'Oueil** (Commune de Bourg d'Oueil).

Un TPI a effectué une visite et a aidé à la recherche de brebis disparues.

**Estive de St Paul** (Commune de St Paul d'Oueil) : Troupeau d'environ 2000 brebis appartenant à 8 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive.

Un TPI y a effectué 2 remplacements, 1 protection de nuit et plusieurs aides au regroupement, ainsi qu'une aide pour la descente en fin de saison.

**Estive du Burat** (Commune de Gouaux de Luchon). Environ 1250 brebis appartenant à 9 éleveurs sans moyens de protection.

Un TPI s'est rendu plusieurs fois sur l'estive pour aider la bergère à regrouper le troupeau.

**Estive de Sode** (Commune de Sode). Environ 950 brebis appartenant à 5 éleveurs sans chiens de protection.

2 visites ont été effectuées pendant la saison.

**Estive de Juzet-de-Luchon** (Commune de Juzet) : Troupeau d'environ 1000 brebis appartenant à 4 éleveurs. Aucun chien de protection n'est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne n'est pas effectué.

Cette estive a bénéficié de plusieurs remplacements tout au long de la saison et d'une aide pour la vaccination.

**Estive de Campsaure** (Commune de Luchon). Troupeau de plus de 2000 brebis sans moyen de protection. Le berger doit également garder des vaches et gérer des chevaux.

Les éleveurs n'ont pas souhaité bénéficier de la protection de nuit malgré les prédateurs de l'été. Les TPI ont joué un rôle dans le regroupement du troupeau, notamment au moment des vaccinations. L'estive fait partie des 2 montagnes les plus touchées de la chaîne en 2008 avec 19 ovins tués en 8 attaques.

**Estive de Paloumère** (Communes de Milhas, Herran et Portet d'Aspet) : Environ 1200 brebis réparties en 2 lots (750 et 4750 têtes) avec 3 chiens de protection chacun. 1 lot est gardé en permanence, l'autre est visité 2 fois par semaine.

Une visite a été effectuée pour rencontrer le berger. Aucune autre intervention n'a été réalisée.

**Estive du Cagire** (Commune de Sengouagnet) : Troupeau d'environ 1400 brebis appartenant à 15 éleveurs. 2 chiens de protection sont présents pendant la saison d'estive.

Une visite a été effectuée pour rencontrer le berger. Aucune autre intervention n'a été réalisée.

**Estive de l'Escalette** (commune de Boutx). Environ 860 brebis appartenant à 10 éleveurs sans chiens de protection.

Un TPI a aidé au regroupement du troupeau pour la vaccination et une autre visite a été effectuée.

**Estives du Crabère** (Commune de Melles) : Troupeau d'environ 1000 brebis appartenant à 3 éleveurs et gardés par 2 bergers. 3 chiens de protection étaient présents cette année et 3 grands parcs permettaient le regroupement nocturne. Il existe également un troupeau laitier d'environ 250 bêtes avec des chiens de protection et des parcs de nuit.

Le temps passé par les TPI se répartit entre l'installation de parcs électrifiés en début de saison, quelques aides ponctuelles et 1 remplacement en fin de saison. Un héliportage et des portages ont été organisés. Seuls 3 ovins en 2 attaques ont été tués alors les passages d'ours ont été réguliers au cours de la saison.

➤ Département des Hautes-Pyrénées

Remarque : L'organisation des héliportages concerne plusieurs estives du département, mais elle ne sera pas détaillée ici. Voir annexe 3 page 30.

**Estive de Migouelou** (Commune d'Arrens-Marsous) : Troupeau d'environ 350 brebis qui ne sont pas gardées.

Suite à prédation sur la commune voisine d'Estaing au mois de mai, 2 TPI ont aidé l'éleveur à monter ses brebis pendant les 4 premiers jours de la saison, en assurant une surveillance.

**Estive du Lac Bleu** (Tourmalet) :

L'aide s'est résumée à un remplacement au cours de la saison.

**Estive d'Ardengost** (commune d'Ardengost).

Les portages par bât ont été organisés, des aides et un remplacement effectués. A noter que le berger a changé en cours de saison et qu'un appui a été apporté pour assurer l'arrivée d'un nouveau berger.



**Figure n° 9 : Formation aux chiens de conduite sur la commune de Thèbes (65)**

Source : F.DECALUWE

**Estive de la montagne d'Areng** (commune de Ferrère) : Troupeau d'environ 400 brebis appartenant à 4 éleveurs. 1 chien de protection est présent pendant la saison d'estive, le regroupement nocturne est effectué.

Des portages par bâts ont été organisés en début de saison, des appuis ponctuels ont été apportés ainsi que 2 remplacements.

**Estive de l'Aouet** (commune de Ferrère) :

Des portages par bâts ont été organisés en début de saison, des appuis ponctuels ont été apportés ainsi qu'une simple visite.

**Estive du Pin** (Commune de Ferrère). Troupeau d'environ 1000 brebis appartenant à 7 éleveurs et gardés par 1 bergère. 2 chiens de protection étaient présents cette année et 2 grands parcs permettaient le regroupement nocturne.

Des portages par bâts ont été organisés en début de saison ainsi qu'un remplacement.

➤ Département des Pyrénées-Atlantiques

**Estive d'Anouillas** (commune des Eaux-Chaudes).

Une aide a été apportée pour effectuer la transhumance en début de saison et une visite a été effectuée en fin de saison.

## 2.5 Détail des héliportages et portages par bât

### 2.5.1 Historique de la mission et mise en œuvre générale

Les premières missions d'héliportages et de portages par bâts ont été mises en place dès 1984, date de l'élaboration du plan ours. Il s'agit du transport de charges de première nécessité (clôtures mobiles, bois, sel, gaz) et de provisions alimentaires indispensables pour les bergers ou les éleveurs gardiens.

Depuis 1999, ce sont les Techniciens Pastoraux Itinérants, avec la collaboration de la secrétaire de l'ETO, qui effectuent l'envoi des demandes d'héliportage ou portage par bât à tous les bénéficiaires potentiels de la zone ours. (Sauf dans les Hautes-Pyrénées, gérées par la DDAF 65 et la zone IPHB des Pyrénées-Atlantiques).

A partir de 2008, les budgets de la majorité des mesures d'accompagnement sont directement alloués aux DDEA/DDAF et c'est donc une année de transition où l'ETO a continué d'organiser cette mission. La seule différence notable est que la DDEA de l'Ariège a mis en place une convention avec la Fédération Pastorale mais une seule estive a souhaité changer de partenaire.

Dès l'année 2009, les TPI n'interviendront plus sur cette thématique. Cette démarche s'inscrit dans le transfert général des mesures d'accompagnement au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les critères d'éligibilité sont importants pour pouvoir bénéficier de cette aide (cf. annexes I et II, pages 27 et 29). :

- Présence d'un gardiennage permanent sur l'estive.
- Transport de charges de premières nécessités.
- Etre situé dans la zone à ours établie par l'ETO et ne pas être accessible par un véhicule.

La réalisation de chaque mission nécessite une bonne organisation pour éviter les pertes de temps. C'est un TPI qui est chargé du contrôle de chaque mission et d'assurer la bonne coordination de l'ensemble de celles-ci (l'heure des rendez-vous, préparation des charges, précision des lieux de poses et de déposes des charges).

### 2.5.2 Les prestataires de service

- Prestataires portages par bâts :

BIROU Jean-Louis  
2 Chemin Horgue  
64800 BRUGES  
Tél. 05.59.71.00.60

GRAND Daniel  
31440 MELLES  
Tél. : 05.61.94.38.40

CHEVILLON Francis  
09140 SEIX  
Tél. & Fax : 05.61.66.86.83

Vagabond d'Ane - Rieutort  
66210 PUYVALADOR  
Tél. : 04.68.04.41.22

Par Monts et par Vaux  
Hautes-Pyrénées

- Prestataire Héliportage :

HELICOPTERES DE FRANCE  
Agence Pyrénées  
10, route du Lac  
65400 PRECHAC  
Tél. : 05.62.97.50.12

### 2.5.3 Coût total des héliportages et portages par bâts sur la zone à ours

➤ Bilan héliportage :

Une mission d'héliportage correspond à une ou plusieurs rotations sur une estive donnée à une date donnée. Si des rotations sont effectuées à des dates différentes pour une estive, plusieurs missions sont comptabilisées.

Ces actions concernent 4 départements du massif (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège et Pyrénées Orientales) et représentent 28 missions pour un total de 70 rotations. Le nombre d'estives desservies est comparable à 2007 : 1 estive de moins en Ariège et 2 en Haute-Garonne dont 1 qui ne fait plus monter de brebis. Certaines estives des Hautes-Pyrénées ont privilégié le portage par bât (4 nouvelles initiatives).

Département	Nombre d'estives desservies	Nombre de missions	Nombre de charges	Coût H.T.
Ariège	4	4	9	4 284,00 €
Haute-Garonne	8	9	25	7 378,00 €
Pyrénées-Orientales	1	1	1	714,00 €
Hautes-Pyrénées	12	14	35	12 745,00 €
Total	25	28	70	25 121,00 €

**Tableau 1 : Coût des héliportages par département**

Le budget des héliportages n'a pas été reconduit pour l'année 2009 et les DDEA/DDAF gèrent directement ces missions, probablement via des prestataires de service.



**Figure n° 10 : Mission d'héliportage**

Source : G.ROLLAND

➤ Bilan portage par bât :

Les estives ayant bénéficié de portages par bâts sont au nombre de 8 avec 36 portages au total, effectués par 5 prestataires de service. Tous les départements sont concernés sauf l'Aude.

Le nombre total d'estives desservies est en augmentation mais il cache une certaine disparité : 4 nouvelles estives ont fait appel aux portages par bât dans les Hautes-Pyrénées, 1 groupement pastoral

n'a pas estivé en Haute-Garonne, 1 estive ariégeoise est passé par la Fédération Pastorale et nous avons rencontré un problème sur une montagne des Pyrénées-Orientales. En effet, un prestataire de service n'a pas été en mesure d'assurer ses missions. Cela a eu pour conséquence d'empêcher l'éleveur d'estiver cette année.

Département	Nombre d'estives desservies	Nombre de portages	Coût T.T.C
Ariège	1	2	700,00 €
Haute-Garonne	1	14	3 240,00 €
Pyrénées-Orientales	1	7	1 020,00 €
Pyrénées-Atlantiques	1	3	316,50 €
Hautes-Pyrénées	4	10	3 440 €
Total	8	36	8 717,00 €

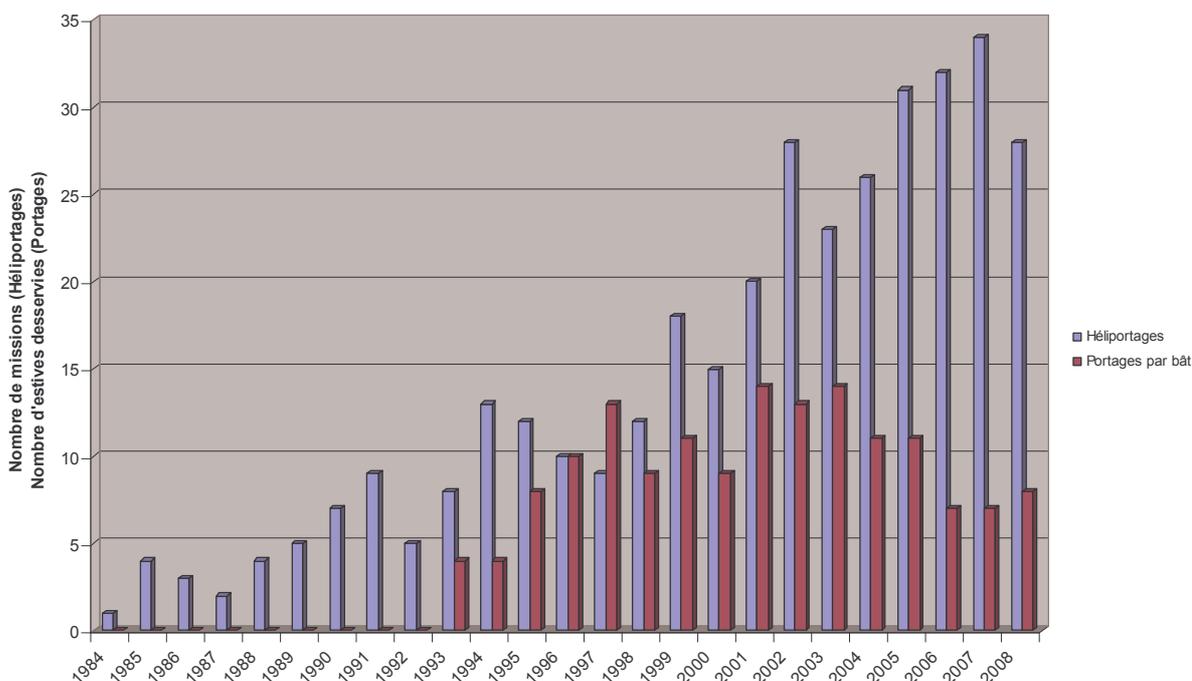
**Tableau 2 : Coût des portages par bât par département**

Le détail des missions effectuées pour l'héliportage est disponible en annexe III, page 30. La liste des portages par bât apparaît en annexe IV, page 33.



**Figure n° 11 : Portage par bât**

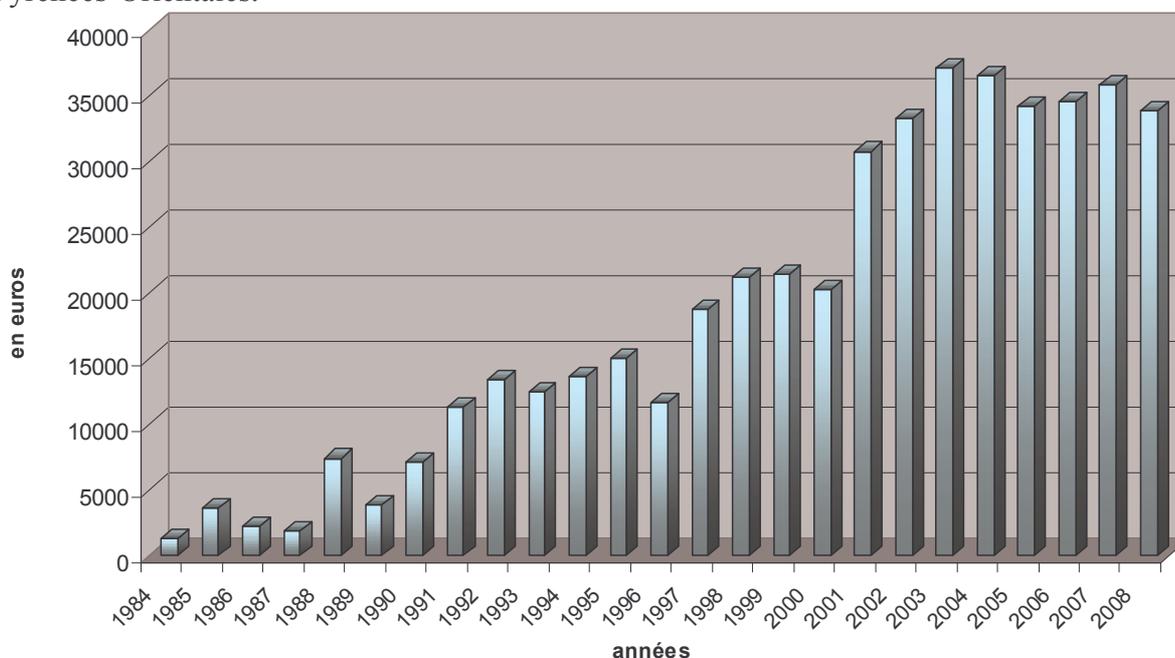
Source : P.CHASTING



**Figure n° 12 : Nombre de missions d'hélicoptages et de portages par bât – de 1984 à 2008**

L'évolution globale du nombre d'hélicoptages sur les 24 dernières années est positive mais il y a une baisse entre 2007 et 2008. Elle s'explique par un meilleur regroupement des missions par estive (34 missions en 2007 contre 28 cette année) plutôt que par une baisse du nombre d'estives desservies (27 en 2007 contre 25 en 2008).

Le nombre total de portages par bât semble stagner à 7 ou 8 estives desservies par an après avoir atteint un maximum de 14 estives dans les années 2001 et 2003. L'augmentation des portages dans les Hautes-Pyrénées a simplement compensé la baisse de la Haute-Garonne, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales.



**Figure n° 13 : Evolution des montants financiers liés à l'opération entre 1984 et 2008 (Hélicoptages + portages par bât)**

Les montants financiers accordés à ce type d'opération sont importants mais contenus par une organisation stricte et une facturation à la minute de vol. Le volume financier a augmenté progressivement et semble avoir atteint un palier depuis les années 2002 et 2003.

### 3 Bilan des prédateurs ursines pour l'année 2008

#### 3.1 Bilan des attaques sur ruchers

L'intervention des TPI sur les ruchers est limitée et souvent entraînée par une attaque. Il est intéressant de comparer le niveau de dommages de cette année avec les années précédentes.

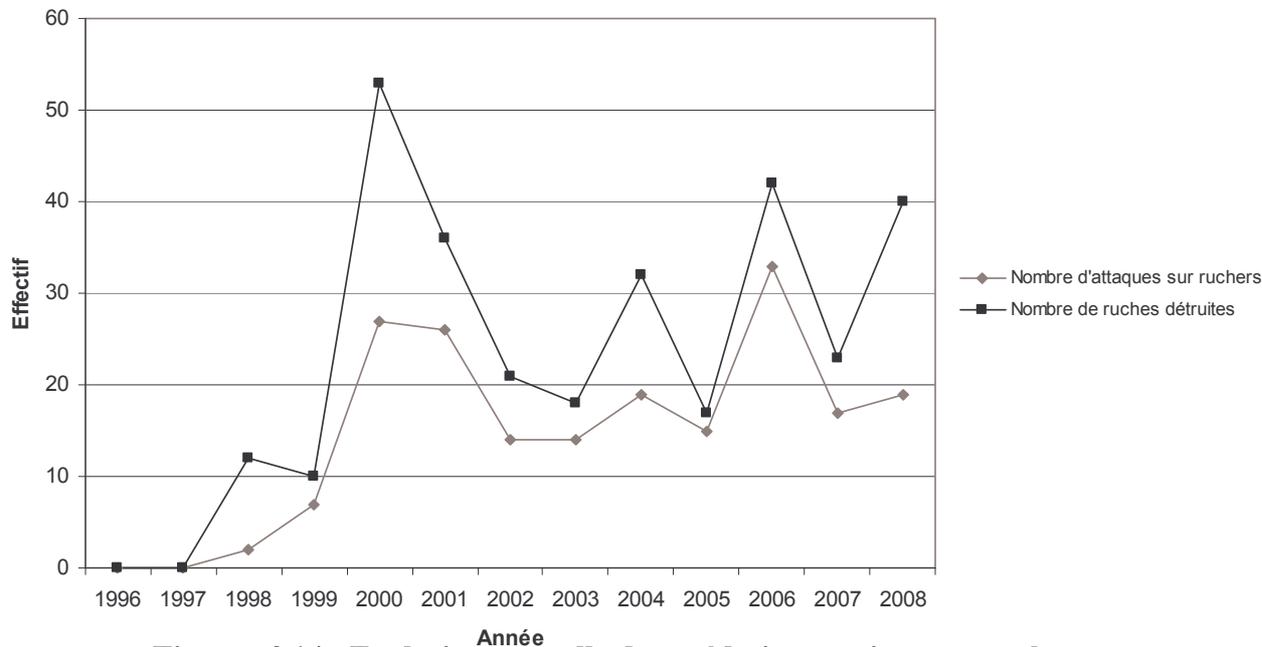


Figure n° 14 : Evolution annuelle des prédateurs ursines sur ruchers (Massif Pyrénéen Français ; 1996-2008)

Le nombre d'attaques et de dégâts sur ruchers a augmenté par rapport à l'année 2007 et il est légèrement supérieur à la moyenne annuelle observée sur les 12 dernières années : environ 15 attaques pour 20 à 25 ruches détruites contre 19 attaques et 40 ruches détruites en 2008. Toutefois, Les variations inter-annuelles sont fortes et il est difficile de dégager une tendance générale pour l'instant.

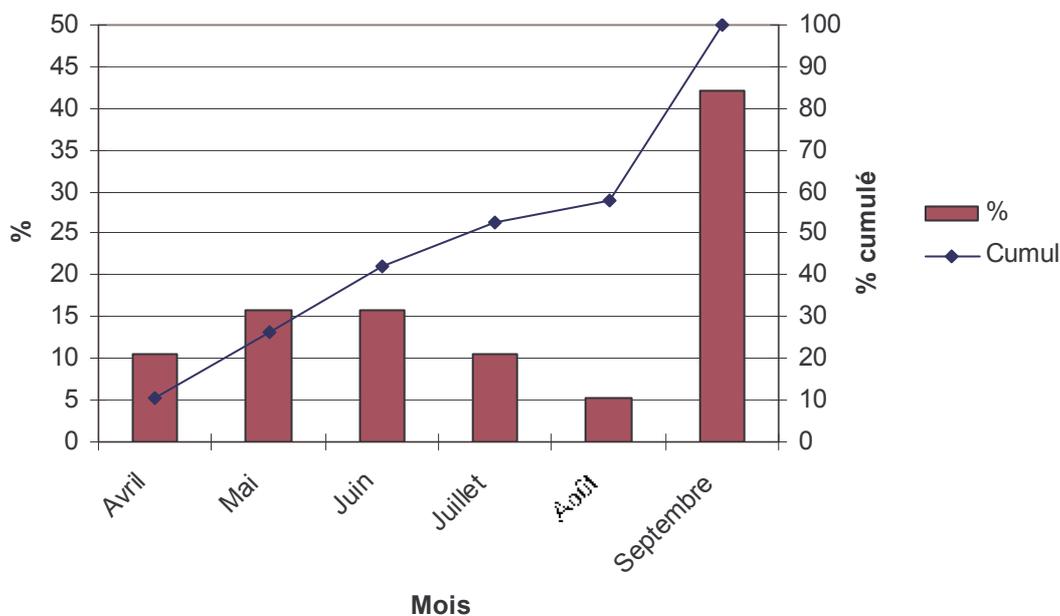


Figure n° 15 : Répartition mensuelle des attaques d'ours bruns sur ruchers en 2008

Comparativement à 2006 et 2007, la majorité des attaques n'a pas lieu au printemps et plusieurs ont été relevées en septembre dans le Biros, alors que c'est un secteur relativement épargné d'habitude. Des traces d'un jeune ours ont été trouvées sur la zone.

On remarque principalement 4 zones géographiques touchées par ces prédateurs : 1 dans les Pyrénées-Atlantiques, 1 dans le Biros (Ouest du Couserans), 1 en Haute-Ariège et 1 dans l'Aude.

Les ruches attaquées dans l'Aude l'ont été par l'ours Balou (ainsi que sur la commune de St Martin de Caralp au Nord Ouest de Foix en avril) alors que les analyses génétiques montrent la présence de Boutxy en Haute-Ariège. Le noyau oriental ne concentre pas d'ailleurs, comme les années précédentes, la majorité des dégâts sur ruchers car le Biros est rattaché au noyau central de la population d'ours dans les Pyrénées.

Les 2 attaques du noyau occidental (commune d'Aydius) sont un fait assez rare car seules 4 attaques ont été enregistrées entre 1996 et 2007.

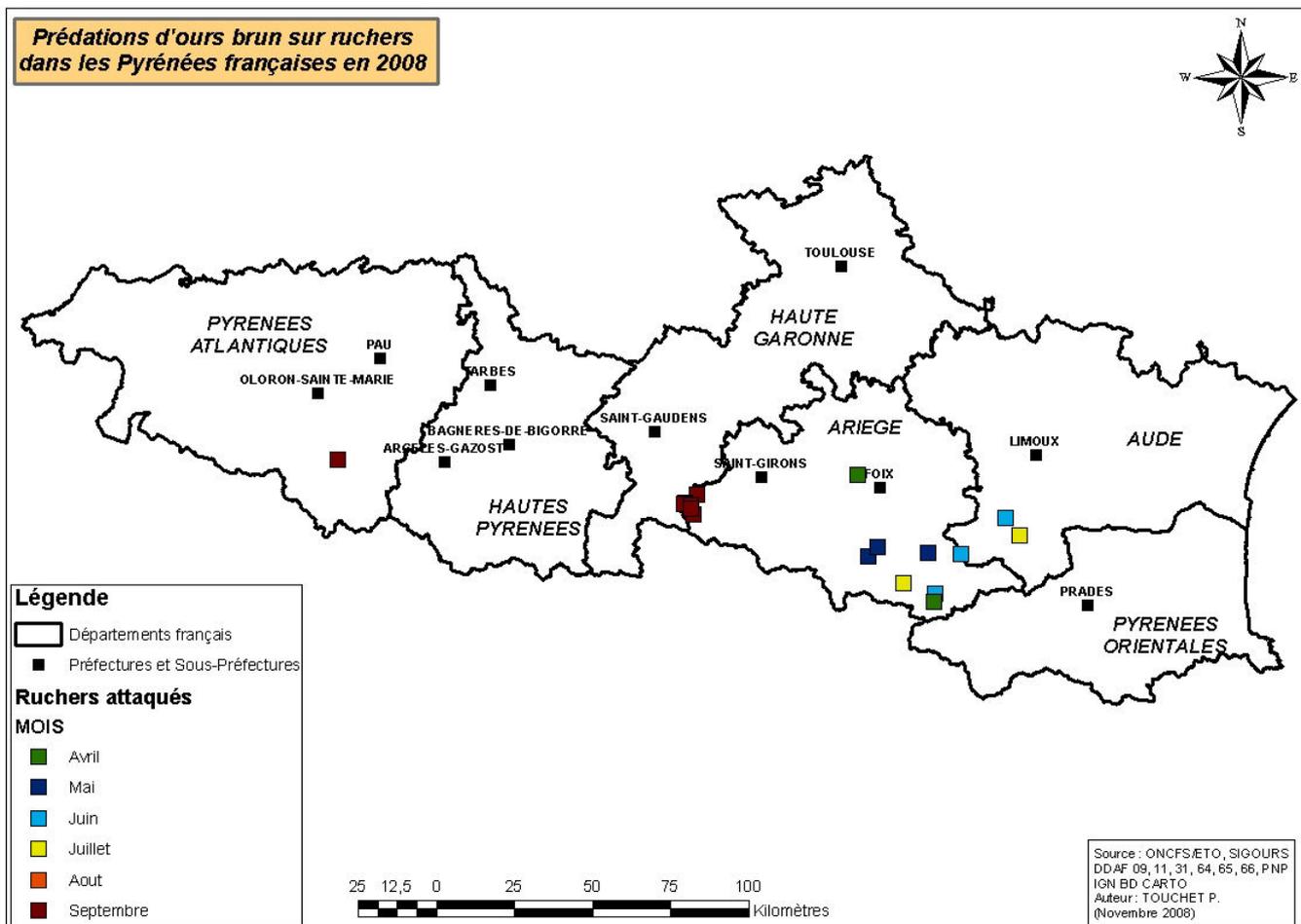
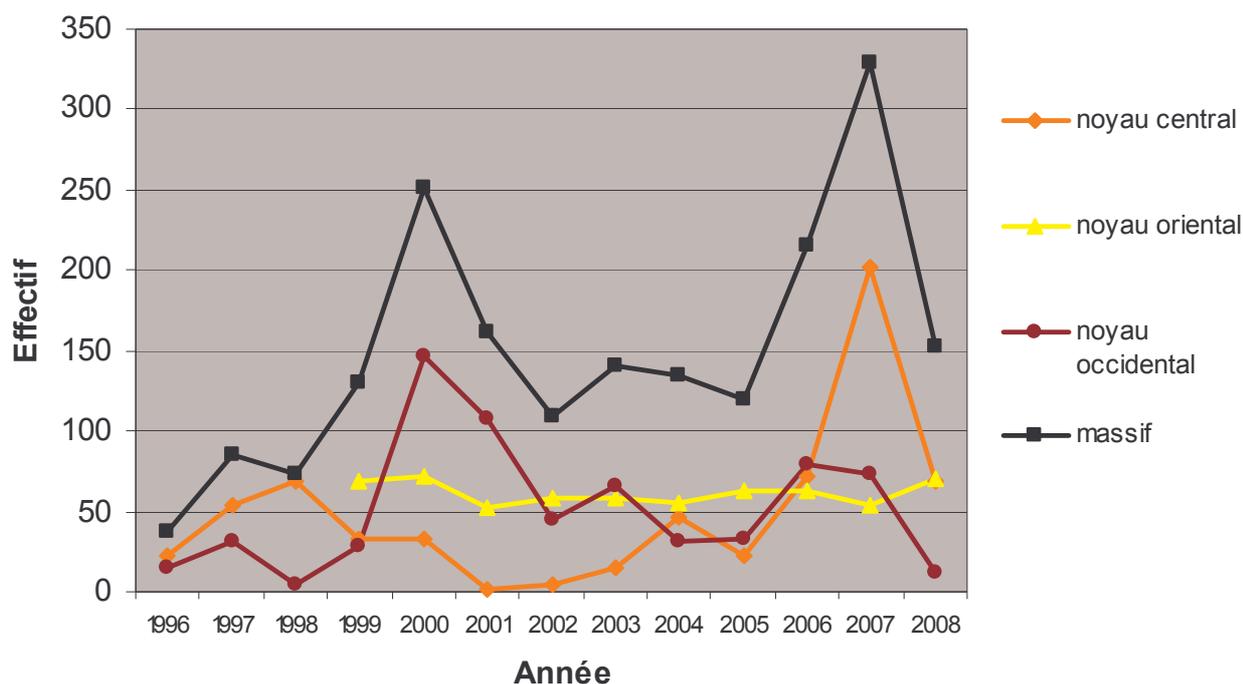


Figure n°16 : Répartition spatiale des attaques d'ours bruns sur les ruchers en 2008

## 3.2 Bilan des dégâts sur le cheptel domestique



**Figure n°17 : Evolution annuelle des prédatons ursines sur troupeaux domestiques depuis 1996 (Tués + blessés sur le versant français)**

La figure 17, ci-dessus, montre une baisse significative des dégâts sur les troupeaux domestiques entre 2007 et 2008, à l'échelle du massif. Les données retenues sont celles où la cause de la mort est due à une prédation et où la responsabilité de l'ours n'a pas été écartée. Cela permet de comparer les données d'une année sur l'autre.

Tous les noyaux ne sont pas concernés de la même manière et cette baisse s'explique principalement par la disparition de l'ours Franska (plus de 130 dégâts sur les Hautes-Pyrénées en 2007) et à l'absence de Hvala du versant français (environ 50 dégâts en 2007). Il convient alors de détailler les 3 noyaux de population d'ours.

**Noyau central** (Haute-Garonne, Ariège Ouest, Hautes-Pyrénées Est) :

Les prédatons sont en très forte baisse du fait de l'absence de Franska et Hvala, mais elles doivent être nuancées en fonction des secteurs. (cf. annexe V, page 36 )

- Il n'y a aucune prédation sur l'Est des Hautes-Pyrénées contre 135 ovins rattachés à cette zone en 2007. Rappelons que Franska est morte au mois d'août 2007.
- La Haute-Garonne est plus touchée qu'en 2007 (une dizaine d'animaux contre plus d'une trentaine cette année) et notamment dans le Luchonnais. En effet, Hvala et ses oursons ont attaqué plusieurs brebis en mai et des dégâts sont rattachés à l'ourse Sarousse au cours de l'été. Ce secteur avait été épargné depuis quelques années et les prédatons concernaient surtout le zone de Melles et Fos. La zone de Melles reste peu touchée cette année (3 ovins en 2008), comme en 2007.
- Les prédatons sur le Biros (extrême Ouest de l'Ariège) sont moins importantes qu'en 2007 (environ 50 animaux l'an dernier contre une vingtaine cette année) et la majorité ont eu lieu en fin de saison, à partir du mois de septembre. Ce secteur demandera peut-être un nouvel investissement de la part des TPI en 2009, notamment d'un point de vue de la prévention.

- Enfin, pour le reste du Couserans, on note une stabilisation du nombre de prédatons (près de 30 dégâts) même si 1 estive est toujours particulièrement concernée avec plus de 10 attaques : Pouilh sur la commune de Couflens. Des échantillons génétiques ont permis d'identifier les ours Pyros et Caramelles sur cette estive Pouilh en juin 2008.

**Noyau occidental** (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées Ouest) :  
(cf. annexe V, page 35 )

Le nombre d'animaux imputables en 2006 était proche de 80 car il intégrait les attaques de Franska sur le massif du Pibèste/Estibète. Les chiffres de 2007 intégraient quant à eux un dérochement de 22 brebis sur le haut du Val d'Azun, dans les Hautes-Pyrénées. Les pics de prédatons de ce noyau sont presque toujours liés à 1 individu (Néré en 2000, Papillon en 2003 et Franska en 2006).

Le niveau de prédation en 2008 est faible car à peine plus d'une dizaine d'ovins sont concernés par des attaques d'ours. Cela s'explique principalement par une diminution dans le Béarn et l'absence d'événement particulier de type dérochement. Le Haut du Val d'Azun est encore touché cette année avec 3 ovins tués. Toutefois, il est difficile de parler de baisse tendancielle et il faudra quelques années de recul pour mieux appréhender l'évolution du niveau de prédation.

**Noyau Oriental** (Haute Ariège et Pyrénées-Orientales) :  
(cf. annexe V, page 37)

Le niveau de prédation est élevé par rapport à la moyenne des autres noyaux et presque constant depuis 2001. On remarque une légère augmentation entre 2007 et 2008 avec l'arrivée de l'ours Balou. Il a commis quelques prédatons sur la commune de Lapège en Ariège et sur Comus dans l'Aude.

La répartition spatiale des prédatons en Haute-Ariège est toujours dispersée et concerne une dizaine d'estives. Plusieurs échantillons génétiques ont mis en évidence la présence de l'ours Boutxy.

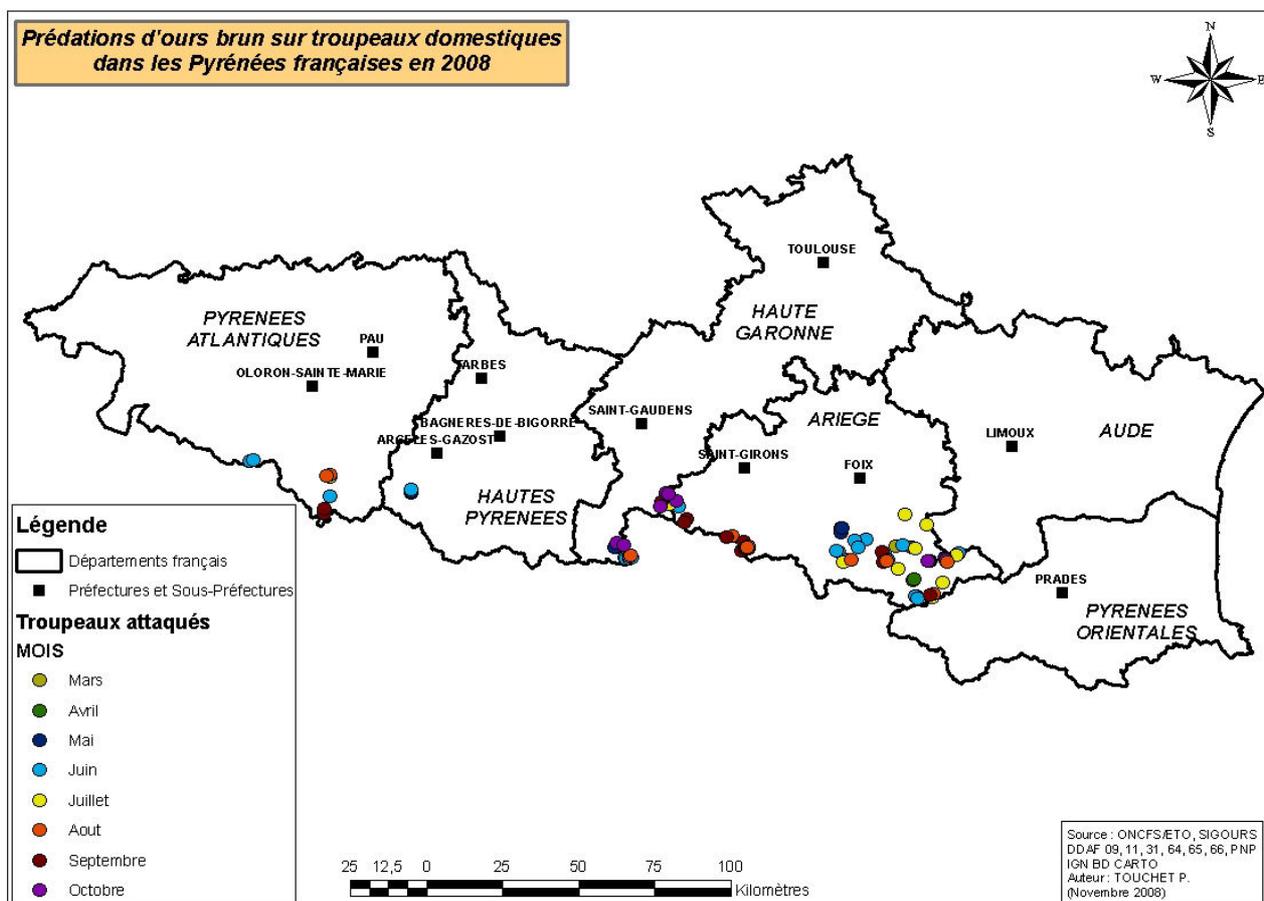
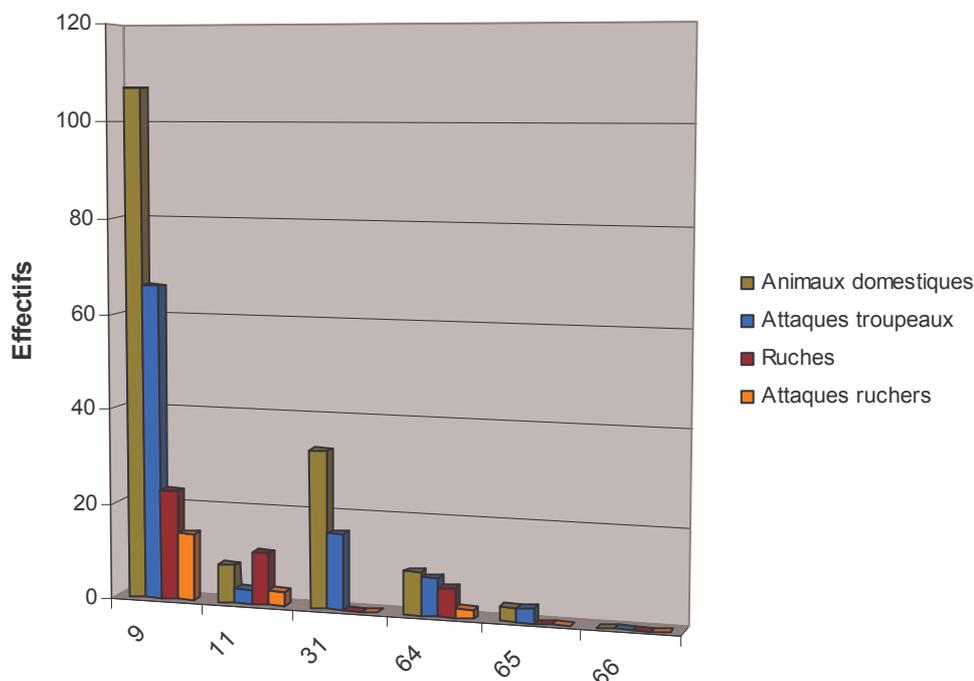


Figure n°18 : Répartition spatiale des attaques d'ours bruns sur les estives en 2008



**Figure n° 19 : Répartition des prédatons d’ours brun par département en 2008**

A noter que l’on distingue le nombre d’attaques du nombre d’animaux imputables car une attaque peut être à l’origine de plusieurs dégâts. Les données présentées ici sont les animaux classés imputables après instruction administrative du dossier : cette instruction tient compte des éléments relevés sur la carcasse lors de l’expertise (Cf. figure n°17) mais aussi du contexte et des indices d’ours trouvés à proximité. Ces chiffres n’intègrent pas les dossiers remboursés au bénéfice du doute après passage en commission. Les deux départements les plus touchés sont l’Ariège et dans une moindre mesure la Haute-Garonne avec respectivement 67 % et 16 % (21 % si on inclut des brebis françaises tuées côté espagnol) des dégâts. Ils regroupent à eux seuls plus de 80 % des dommages sur ovins.

L’activité des TPI a été importante en Ariège mais n’a pas permis d’effectuer beaucoup de protections de nuit car les ours à l’origine des attaques ne sont pas équipés d’émetteurs. Seul Balou a prédaté sur la commune de Lapège dont un troupeau a fait l’objet de quelques protection. Certaines zones sont touchées par des attaques depuis de nombreuses années sans qu’une baisse significative ne soit enregistrée (Haute-Ariège et région du Valier par exemple). Seule l’estive d’Orlu a envisagé de mettre en place des mesures de protection (suite à un dérochement de 94 bêtes en 2007). Le projet initial a été réduit mais des filets ont été utilisés pour le parcage nocturne. Associé à des chiens de protection, cette initiative sert néanmoins d’exemple et il faut espérer qu’elle permette de limiter les dégâts sur cette estive.

Les nouveaux dégâts sur le Biros n’ont pas encouragé les éleveurs à engager une réflexion sur les mesures de protection. Des chiens patou sont déjà présents sur le Bentaillou et la Chapelle de l’Isard mais pas sur le Barestet.

Concernant la Haute-Garonne, il faut rappeler que le Groupement Pastoral de Melles a mis en place plusieurs mesures de protections en 2007 et qu’il a reconduit l’expérience cette année (parcs de nuit et chiens de protection). Les éleveurs estivant au plateau de Campsaure n’ont pas souhaité bénéficier de la protection de nuit et n’évoquent pas encore les mesures de protection.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est très peu concerné cette année (6% des dégâts). Les TPI ne sont pas encore intervenus de manière significative sur ce secteur.

Toutes les prédatons relevées dans l’Aude sont à rattacher à l’ours Balou sur la commune de Comus.

Enfin, les Hautes Pyrénées sont faiblement touchées et les dégâts ont eu lieu uniquement sur le haut du Val d’Azun, en zone du parc national.

## Conclusion

Les missions effectuées cette année ne se sont pas concentrées sur la protection de nuit, contrairement aux années 2006 et 2007. C'est un aspect positif car ce type d'intervention n'est pas viable, ne fonctionne pas ou peu sur des ours non équipés d'émetteurs et surtout cela ne participe au développement des mesures de protection et aux changements de pratiques.

La grande majorité des prédatons de cette année est localisée sur des secteurs déjà touchés les années précédentes (exceptions de Luchon (31); Lapège (09) et Comus (11)) sans que les professionnels agricoles ne mettent en place des mesures d'accompagnement. On peut tout de même souligner l'initiative isolée de l'estive ovine d'Orlu qui a mis en place des filets pour le regroupement nocturne de son troupeau en présence de chien de protection.

Jusqu'en 2008, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a concentré ses efforts financiers pour une meilleure cohabitation entre pastoralisme et ours, en développant la prévention pour limiter le nombre d'attaques sur les troupeaux. Les mesures les plus souscrites sont l'aide au gardiennage et l'utilisation de chiens de protection sur les estives (voir bilan DIREN sur [www.ours.ecologie.gouv.fr](http://www.ours.ecologie.gouv.fr)), mais les parcs de nuit, les clôtures et les portages ont également été financés.

A partir de cette année, ces mesures seront portées, pour la plus grande partie, par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche avec un cofinancement européen dans le cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne (arrêté du 10 avril 2008 consultable sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)). Ce transfert est positif et permettra peut-être de faciliter l'acceptation des mesures par la profession agricole. Les engagements se font désormais dans le cadre de contrats sur 5 ans avec des cahiers des charges stricts et des conditions d'éligibilité qui ont évolué par rapport à 2007. Des contrôles sur place seront également effectués pour vérifier l'application effective des mesures souscrites.

L'avenir nous dira si la modification du montant des aides financières influencera le nombre de souscripteurs. L'aide au gardiennage par un berger connaît probablement la plus grosse modification avec la mise en place de 3 catégories selon que des mesures de protection existent ou non et que l'estive soit en zone Natura 2000 (ou liée à la directive sur l'eau) ou pas. Enfin, des plafonds ont été instaurés pour la plupart des mesures.

Certaines initiatives sont encore prises en charges par le MEEDDAT et le soutien au portage du matériel des bergers et les mesures de protection destinées aux ruchers restent financés à hauteur de 100 %. L'appui technique apporté aux éleveurs, bergers et apiculteurs par les TPI ou les animateurs chiens de protection est gratuit et l'indemnisation des dommages d'ours constatés demeure financée sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie.

L'année 2009 sera probablement une année sans organisation d'héliportages ou de portages et probablement sans ours équipés d'émetteurs la seconde moitié de l'année. Les TPI devront se recentrer sur les missions effectuées entre 2001 et 2005. A ce titre, l'année 2008 a servi de transition et a démontré que l'équipe de TPI est une équipe d'intervention capable d'aider les éleveurs en dehors d'un contexte de prédatons importantes et sans ours équipés d'émetteurs.



# ANNEXES



## Annexe 1 :

### AIDES AUX GESTIONNAIRES D'ESTIVES SITUES EN ZONE A OURS DANS LES PYRENEES CENTRALES

*Dans le cadre du programme « Ours en Pyrénées centrales », l'Etat finance des aides aux gestionnaires d'estives situés en zone à ours. Ces aides aux héliportages et portages par bât font partie des mesures d'accompagnement mises en place depuis 1984 dans le cadre des programmes Ours.*

#### **Ces aides se traduisent par :**

- un système de compensation des dommages éventuels causés par l'ours aux cultures et au cheptel domestique.

*(En cas de dommage, se reporter à la fiche « Vous suspectez l'ours d'avoir attaqué votre troupeau »).*

- des aides à la mise en place de chiens de protection

*(Adresser les demandes à Cyprien ZAÏRE - La Pastorale Pyrénéenne - Maison des Associations - 09220 VICDESSOS - Téléphone : 06 79 47 86 88).*

- des aides au gardiennage, à la mise en place de parcs de nuit ou de téléphones sur les estives

*(Renseignements auprès des D.D.A.F. de chaque département).*

- des portages de matériel par hélicoptère ou par train de mules, qui apportent un gain de temps et d'efforts très appréciés.

*En 2008, le suivi des portages en zone à ours sera assuré en Midi-Pyrénées, par l'équipe des techniciens pastoraux itinérants qui coordonne les opérations pour le compte de la Direction Régionale de l'Environnement.*

#### **Cadre de l'aide accordée aux gestionnaires d'estives par héliportage ou portage par bât :**

- La demande sera faite par les gestionnaires d'estive à l'exclusion de tout autre intermédiaire.
- Le lieu de dépose se situera obligatoirement sur une estive ou partie d'estive, située en zone à ours, dont les limites ont été définies en 1989 dans un document de synthèse de l'Office National de la Chasse, réactualisé par la DIREN, grâce aux données des campagnes de suivi des ours réintroduits en 1996, 1997, 1998 et 1999.

#### **Modalité de l'aide :**

- Préciser impérativement, sur la demande ci-jointe, la **nature** et le **tonnage** du matériel à transporter.
- La DIREN, son équipe technique (techniciens pastoraux itinérants) et les Services D.D.A.F. valideront le programme établi des demandes.
- Préciser s'il s'agit d'un portage par bât ou par hélicoptère.
- Un membre de l'équipe des techniciens pastoraux itinérants devra obligatoirement être présent au moment du portage afin de vérifier et valider l'opération. *Tout manquement à cette clause sera sanctionné.*

#### ***Pour le portage par bât :***

- ♦ L'équipe des techniciens pastoraux itinérants étudie avec le muletier la faisabilité de l'opération.

*Il est impératif que tout le matériel à transporter soit rassemblé sur le lieu de prise en charge, dès le premier voyage et que le sentier menant à la cabane pastorale soit dégagé.*

- ♦ Le muletier informe l'équipe des techniciens pastoraux itinérants de la date, de l'heure et du lieu de rendez-vous.

***Pour l'hélicoptage :***

- ♦ l'équipe des techniciens pastoraux itinérants prend contact avec la société d'hélicoptage.
- ♦ l'équipe des techniciens pastoraux itinérants informe le gestionnaire d'estive de la date, de l'heure et lieu de rendez-vous, ainsi que de toutes les modifications dues aux conditions météorologiques ou autres.

**Aspects financiers :**

- ① Portage par bât en priorité et si le site s'y prête (accès...) :

Prise en compte à 100 % des charges de premières nécessité.

- ② Hélicoptage dans les autres cas :

Prise en compte à 100 % des charges de premières nécessité, à concurrence de 700 kg maximum par estive ou par berger permanent.

Les dépassements supérieurs à 700 kg occasionneront une participation du demandeur. Seuls l'équipe des techniciens pastoraux itinérants, la DIREN et les Services D.D.A.F. seront habilités à autoriser de tels dépassements.

*N.B. : Ces frais pourront être pris en charge en fonction des crédits restant disponibles. Chacune des demandes sera alors évaluée par rapport à l'importance du cheptel sur l'estive, au nombre de bergers, au nombre d'éleveurs concernés et à l'éloignement de l'estive.*

Règlement :

Le règlement, au muletier et à la société d'hélicoptage, est effectué directement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour le compte de la DIREN Midi-Pyrénées.

Rappel de la nature des charges de première nécessité :

- |                                     |                           |
|-------------------------------------|---------------------------|
| - Nourriture pour le ou les bergers | - Aliment pour les chiens |
| - Sel                               | - Produits vétérinaires   |
| - Bois de chauffage                 | - Parcs mobiles de nuit   |

**Les demandes sont à retourner avant le 31 mai 2008 :**

***Toutes les demandes envoyées au-delà de ces dates ne pourront être prises en compte.***

**Pour tout renseignement :**

**Equipe des Techniciens Pastoraux Itinérants**  
**ONCFS – Equipe Technique Ours**  
Impasse de la Chapelle - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE -  
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09

## Annexe 2 :

Aides aux gestionnaires d'estives situées en zones à ours

### Héliportages ou portages par bât

**Bénéficiaire :**

Nom du gestionnaire d'estive : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

**Nature et localisation de l'opération :**

- Héliportage

- Portage par bât

- Lieu de prise en charge du matériel : .....

- Lieu de dépose du matériel (localisation exacte de la cabane) : .....

**Renseignements complémentaires sur l'estive :**

- Surface de l'estive : .....

- Nombre de bergers : .....

- Nombres d'éleveurs concernés : .....

- Nombre de bêtes concernées : .....

- Nombre de cabanes pastorales utilisées : .....

**Matériel à transporter :** (Préciser impérativement la nature et le poids du matériel)

Nature du matériel	Poids
- Aliments pour le berger : .....	.....
- Aliments pour les chiens : .....	.....
- Sel : .....	.....
- Matériel vétérinaire : .....	.....
- Matériel pour les parcs mobiles : .....	.....
- Autre (préciser) : .....	.....

**TOTAL :** .....

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature :

**Dossier à retourner au plus tard le 31 mai 2008 à :**

**Equipe des Techniciens Pastoraux Itinérants**  
**ONCFS – Equipe Technique Ours**  
Impasse de la chapelle - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE -  
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09

## Annexe 3 : Liste des Hélicoptages

	<b>Gestionnaire</b>	<b>Date Lieu Heure</b>	<b>Départ</b>	<b>Nombre de charges</b>	<b>Temps de vol et mise en place</b>	<b>Point de dépose</b>	<b>Montant HT</b>
<b>HAUTE-GARONNE</b>	<b>GP D'ESPIAU</b> M. POUY Sylvain Tél. 05 61 79 30 47	20/06/2008	Moraine de GARIN	4 charges	0,35	Cabane de Herrère	7378,00
	<b>GP BOVIN DE OÓ</b> M. OUSTALET Jean-Pierre Tél. 05 61 79 06 05	20/06/2008	GRANGES D'ASTAU	2 charges	0,35	Val d'Esquiery Cabane d' Espingo	
	<b>GP OVIN DE OÓ</b> M. SANS Didier Tél. 05 61 79 14 92	20/06/2008	GRANGES D'ASTAU	3 charges		Cabane d'en Haut de Médassole Cabane d'en Haut d'Esquiery cabane d'Espingo	
	<b>GP DE CRABIOULES</b> Castillon de Larboust M. ADER Francis Tél. 05 61 79 22 26	20/06/2008 09/07/2008	VALLEE DU LYS	3 charges 1 charge	0,45 0,35	Cabane de la Courme Cabane de Crabioules Chalet haut du lys	
	<b>GP DE HOUNT EYREDE</b> 31110 SODE Tél. 05 61 79 21 56	20/06/2008	AERODROME LUCHON	2 charges	0,25	Cabane de Layrou	
	<b>GP DU CRABERES</b> 31440 MELLES M GRAND Daniel Tel : 05 61 94 38 40	20/06/2008	LABACH DE MELLES	7 charges	1,20	Plan de Sédère Plateau d'Uls Aouéran Plan de Sédère	
	<b>GP du PIC DU GAR</b> M. Francis CLOUZET Tél. 05 61 79 67 11	20/06/2008	ANTICHAN DE FRONTIGNES	1 charge	0,15	Cabane du Pic du Gar	
	<b>GP d'ARLOS</b> M DEVALLEZ Tel:06 84 61 69 75	20/06/2008	ARLOS	2 charges	0,40	Cabane de Palarquère Burat	

	<b>Gestionnaire</b>	<b>Date Lieu Heure</b>	<b>Départ</b>	<b>Nombre de charges</b>	<b>Temps de vol et mise en place</b>	<b>Point de dépose</b>	<b>Montant HT</b>
	<b>ADEM</b> M. JEANDEAU Patrice 06 10 26 28 - 05 62 42 99 73	07/06/2008	PARC DU BAZUS	5 charges (descente Yourte) 2 charges	0,50	Lac de Montaigu	1 190,00
	<b>APA ARAGNOUET</b> Mr VRILLAU Henri Tel 05 62 99 41 80 Tel: 06 88 39 55 57	09/06/2008	DOUANE	2 charges	0,40	Parc du Bazus Cabane de Bugatet Parc de Traoues	960,00 952,00
	<b>COM SYND DU HOUSCAOU</b> Les bergers de Mourède Mr MASCARA Tel 05 62 91 51 21	16/06/2008	HAUTACAM	1 charge		Cabane de Mourède	
	<b>LES BERGERS DU LAC BLEU</b> M. VERGES Pierre Tél. 05 62 94 72 43	16/06/2008	HAUTACAM	3 charges	0,55	Cabane du lac Vert Cabane du lac Bleu	1309,00
	<b>GP d'AULON</b> Mairie : M. Dubarry Tél. 05 62 39 96 33	19/06/2008	BARRAGE LURGUES	5 charges	0,55	Cabane des Spigous Cabane du Cap des Testés	1 309,00
	<b>G P D'AZET</b> Mairie Tél. 05 62 39 47 74	01/07/2008	AZET	1 charge			
	<b>AFP IV VEZIAUX DU LOURON</b> Mairie - 65350 LOUDENVIELLE M. COMPAGNET Louis Tél. 05 62 99 66 93 .port. 06 70 68 77 32	01/07/2008	POUEY PELAT	7 charges	2,05	Cabane de la Pez Cabane d'Aygues Tortés Cabane de la Soula Cabane du val d'Aube	2975,00
	<b>ESTIVE DU RIOUMAJOU</b> M. CAZCARRA François Tél. 06 88 08 08 93 - 05 62 39 46 15	24/06/2008	BARRAGE DE RIOUMAJOU	1 Charge	0,45	Cabane de Consaterre	1071,00
	<b>GP DU SERPOLET</b> M. DARRE Michel 65200 CIEUTAT - Tél. 05 62 91 24 17	24/06/2008	PLA DE CASTILLON	3 charges	0,30	Cabane de Barassé	714,00
	<b>ESTAING</b> M. MEYRAT Tél. 06 81 65 64 02 / 06 74 45 36 95	20/06/2008	GITE DE LA VIELLETTE	1 charge	0,20	Cabane de la Bassa	476,00
	<b>ASSOCIATION ASPIC</b> M. KIRCHNER - Tél. 05 61 91 47 06	24/07/2008	COL DE PORTET	2 charges	0,25	Cabane de Port Bielh	595,00
	<b>GP d'ARTZAIN</b> Mairie de Chèze - 65120 CHEZE Tél. 05 62 92 82 72	19/06/2008	VISCOS PLAA DE CHEZE	algeco descente algeco	0,30 0,20	Plaa de Chèze Viscos	714,00 480,00

HAUTES-PYRENES

	<b>Gestionnaire</b>	<b>Date Heure</b>	<b>Départ</b>	<b>Nombre de charges</b>	<b>Temps de vol et mise en place</b>	<b>Point de dépose</b>	<b>Montant HT</b>
<b>ARIEGE</b>	<b>GP D'URETS-BENTAILLOU</b> Côte Rouge - 82120 LAVIT M. CHERTIER Tél. 05 63 94 05 94	23/06/2008	BASE D'EYLIE	2 charges	1,20	Cabane d'Urets	1 904,00
	<b>ESTIVE DE BENTAILLOU</b> M. CHERTIER	23/06/2008	BASE D'EYLIE	2 charges		Cabane pastorale de Bentaillou	
	<b>GP DE SIGUER NEYCH</b> M. BARBOSA Arsène Tél. 05 61 05 83 73	19/06/2008	BOUICHET	4 charges	1,20	Cabane de Lassies Cabane de Neych Cabane d'Auruizan	1 904,00
	<b>GP DU TAUS</b> Mme JIMENEZ Tél. 05 61 04 77 01	09/07/2008	BASE DU RIBEROT	1 charge	0,20	Cabane de Tremul	476,00

	<b>Gestionnaire</b>	<b>Date Lieu Heure</b>	<b>Départ</b>	<b>Nombre de charges</b>	<b>Temps de vol et mise en place</b>	<b>Point de dépose</b>	<b>Montant HT</b>
<b>PYRENEES-ORIENTALES</b>	<b>GP DE LA CASANETTE</b> Mme PORTA Michèle Tél. 05 61 68 24 48 Berger Tel: 06 73 66 32 41	02/07/2008	COL DU PUYMORENS	1 charge	0,30	Cabane de la Picadoure	714,00

## Annexe 4 : Liste des portages par bâts

HAUTE-GARONNE	Gestionnaire		Prestataire	Lieu de prise en charge	Point de dépose	Montant TTC
	<b>GP DU CRABERE</b> M. GRAND Daniel Tél. 05 61 94 38 40	14 portages en cours de saison	M. GRAND Daniel	PARKING DE LABACH	Cabane des Sédères Cabane de Uls Cabane d'Aouéran	3 240,00

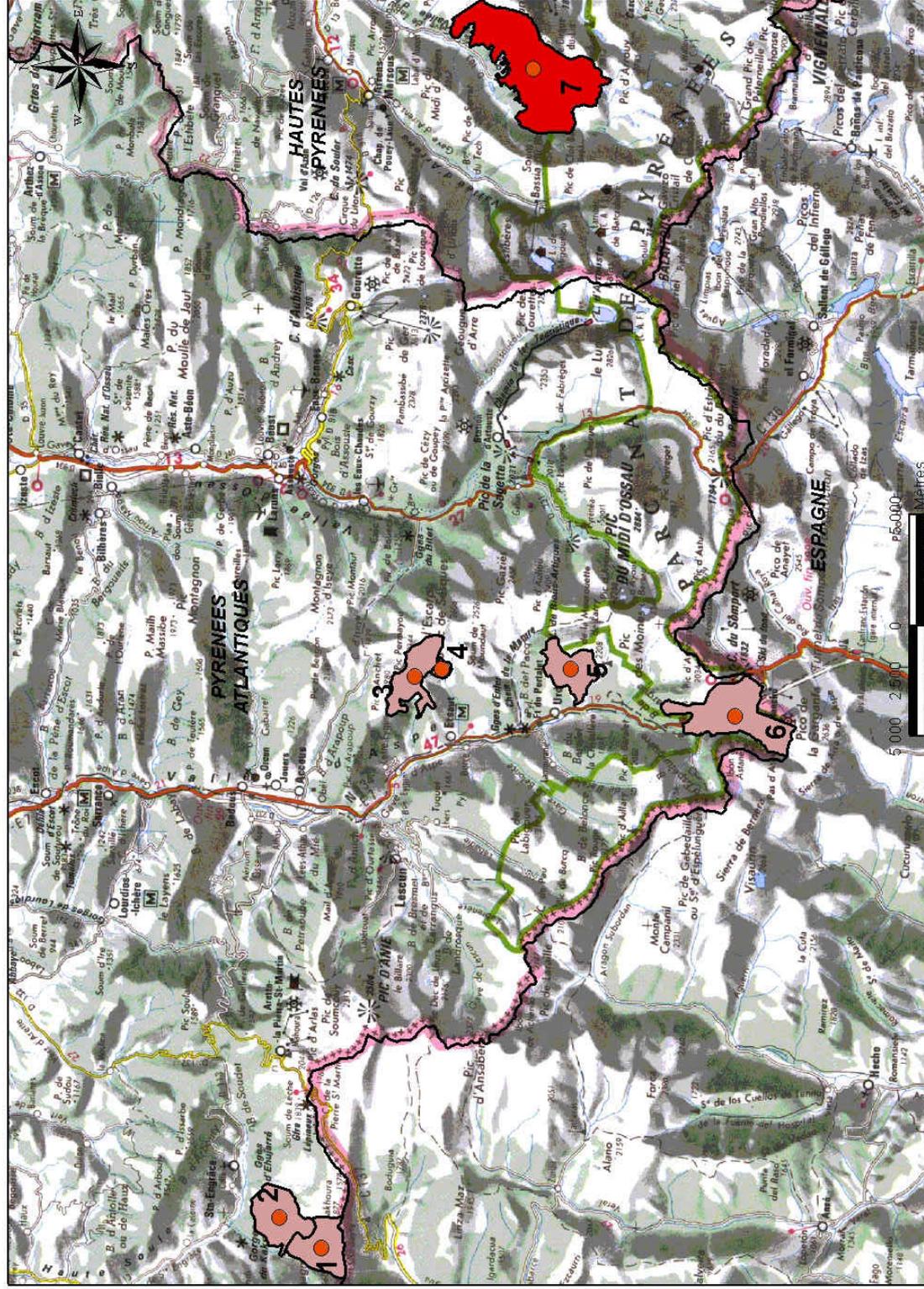
PYRENEES ATLANTIQUES	Gestionnaire		Prestataire	Lieu de prise en charge	Point de dépose	Montant TTC
	<b>GP DE BRUGES</b> M. BIROU Jean-Louis Tél. 05 59 71 00 60	3 portages en cours de saison	M. BIROU Jean Louis	Piste Forestière		316,50

ARIEGE							Montant TTC
Gestionnaire		Prestataire	Lieu de prise en charge	Point de dépose	Montant TTC		
GP DE SOULAS M. CHEVILLON Francis TéL. 05 61 66 86 83	2 portages	M. CHEVILON	PISTE DE L'AUBE	Cabane de Soulas	700,00		

PYRENEES-ORIENTALES							Montant TTC
Gestionnaire		Prestataire	Lieu de prise en charge	Point de dépose	Montant TTC		
GP DE FORMIGUERES M. RIVEILL Barthélémy TéL. 04 68 04 34 12	7 portages en cours de saison	M. MAGDINIER Bruno	REFUGE DE LA SERRE DE MAURY	La Montagnette etg de l'homme mort val de galbe	1 020,00		

# Annexe 5 : Détail des estives attaquées en 2008

Nombre d'attaques et d'animaux imputables à l'ours brun, par estive, en 2008, dans le noyau occidental



**Légende**

Départements français

Nombre d'attaques

- 1-2
- 3-5
- 6 et plus

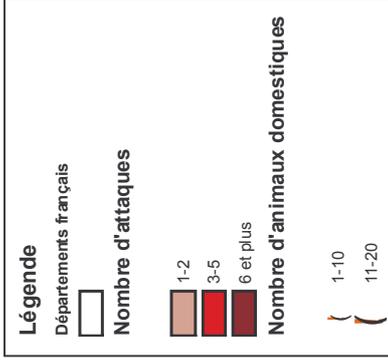
Nombre d'animaux domestiques

- 1-10
- 11-20

Source : ONCFS/ETO,  
SIGOURS, DDAF 09, 11, 31, 64,  
65, 66, PNP  
IGN BD Cartho  
Auteur : TOUCHET P.  
(Novembre 2008)

- 1 : Lauegory hiscondose
- 2 : Aizessaria ganagueue
- 3 : Narbèze
- 4 : Yèze
- 5 : Sauquet
- 6 : Peyrenère
- 7 : Labase Barbat

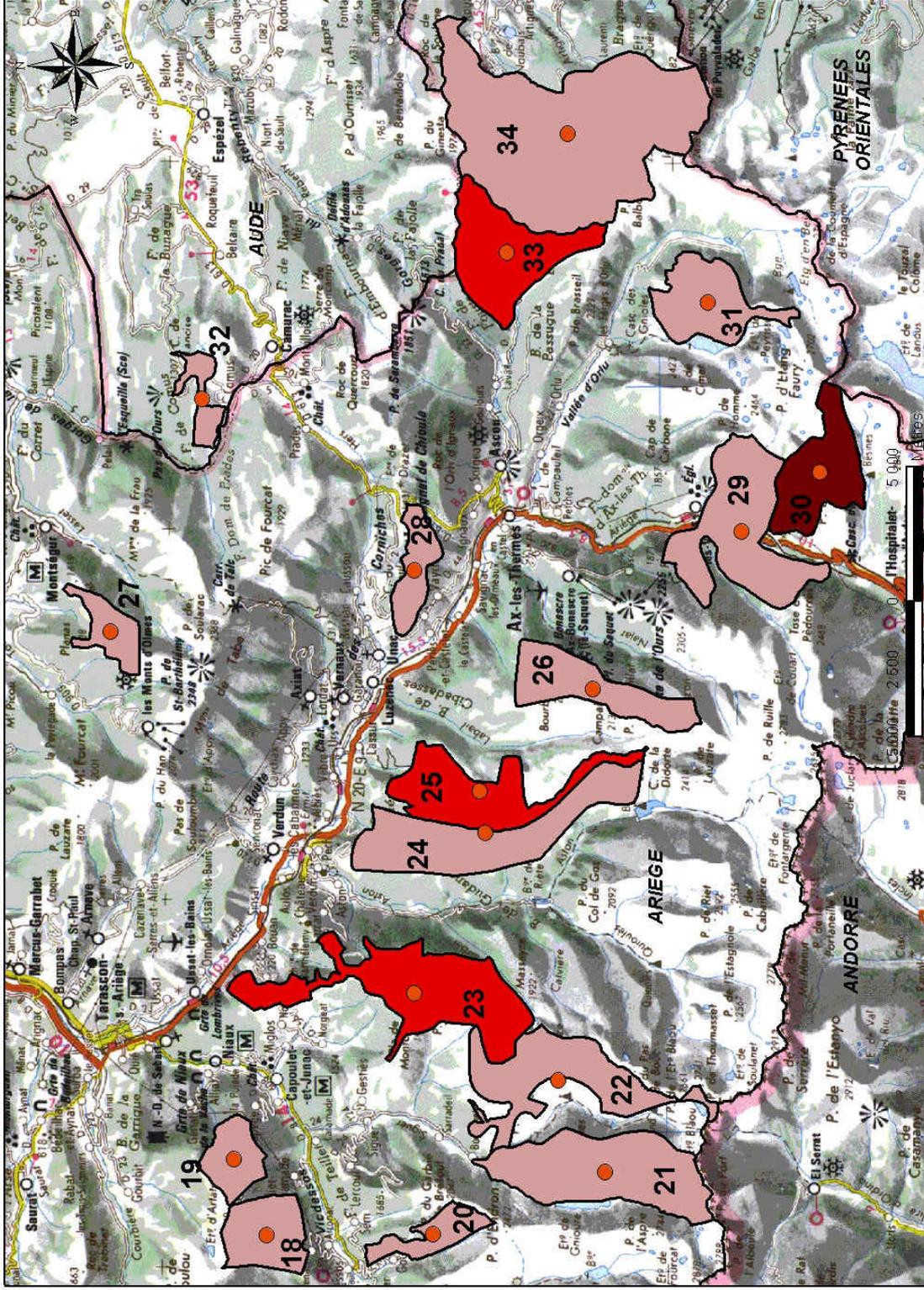
Nombre d'attaques et d'animaux imputables à l'ours brun, par estive, en 2008, dans le noyau central



Source : ONCFS/IETO,  
SIGOURS, DDAF 09, 11, 31, 64,  
65, 66, PNP  
IGN BD Cartho  
Auteur : TOUCHET P.  
(Novembre 2008)

- 8 : Campsaure
- 9 : Sédères
- 10 : Coumelongue
- 11 : Barestet
- 12 : Estrémaille
- 13 : GP de l'Isard
- 14 : Bentaillou
- 15 : Aula
- 16 : Aréou
- 17 : Pouilh

Nombre d'attaques et d'animaux imputables à l'ours brun, par estive, en 2008, dans le noyau oriental



- 21 : Siguer Neych
- 22 : Siguer la Unarde
- 23 : Haut-Tarasconnais
- 24 : Montagne d'Albies Verdun Pech
- 25 : Plateau de Beille
- 26 : Campalou-Embizon
- 27 : Taulat
- 28 : Chioula
- 29 : Sisca
- 30 : Bésines
- 31 : Paraou
- 32 : Rouquières-Boum
- 33 : Courmegrande
- 34 : GP de Rouze Mijanès Artigues